

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1933

Ouverture : 8 Avril 1933 — Clôture : 15 Juillet 1933

Les cours commencent le Vendredi 21 Avril 1933



GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 24

—
1933

PRIX : 1 FRANCO.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Faculté des Sciences	3
Faculté des Lettres	20
Faculté des Sciences Economiques et Sociales	37
Institut des Hautes Etudes Commerciales	50
Faculté de Droit	54
Faculté de Médecine	62
Institut Dentaire	74
Faculté de Théologie	78
Prix universitaires	83
Fonds universitaires	96
Renseignements généraux	98
Caisse d'assurance	102
Adresses de MM. les Professeurs et Privat-Docents	104

Les Bureaux du Secrétaire et du Caissier-Comptable se trouvent dans le bâtiment de l'Université, aux Bastions.

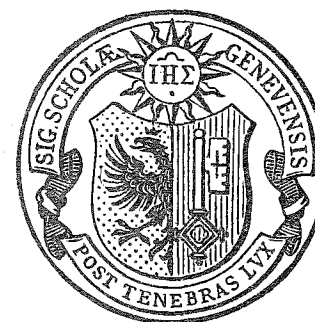
Le Secrétariat (Salle n° 33) est ouvert tous les jours — sauf le jeudi — de 9 à 11 heures du matin.

Le Bureau du Caissier-Comptable (Salle n° 23) est ouvert de 9 à 11 heures et de 2 à 4 heures; le samedi, de 9 à 11 heures seulement.

N.-B. — Les demandes d'immatriculation sont reçues tous les matins, sauf le jeudi, de 9 à 11 heures, au Secrétariat (Salle n° 33). Les finances d'immatriculation et d'inscription aux cours seront perçues aux jours fixés pour chaque Faculté séparément, selon un avis qui sera affiché dans les bâtiments universitaires.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SCHOLA GENEVENSIS MDLIX



PROGRAMME DES COURS

DU

SEMESTRE D'ÉTÉ 1933

Ouverture : 8 Avril 1933 — Clôture : 15 Juillet 1933

Les cours commencent le Vendredi 21 Avril 1933

GENÈVE

IMPRIMERIE HENRI STUDER, RUE DE LA COULOUVRENIÈRE, 24

1933

PRIX : 1 FRANC.

Tous les cours commencent le vendredi 21 avril et la clôture du semestre aura lieu le 15 juillet.

Les cours sont suspendus le jeudi 25 mai (jour de l'Ascension), le lundi 3 juin (lundi de Pentecôte) et l'après-midi du Dies Academicus.

Les dix derniers jours du semestre sont consacrés aux examens de grades et aux examens de fin d'année.

Le Bureau du Sénat, pour les années 1932-1934, est composé de :

MM. Maurice ROCH, *Recteur* ;
Albert RICHARD, *Vice-Recteur* ;
Paul-E. MARTIN, *Secrétaire du Sénat* ;

et de

MM. Emile BRINER, Doyen de la Faculté des Sciences ;
André OLTRAMARE, Doyen de la Faculté des Lettres ;
Antony BABEL, Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales ;
Paul LOGOZ, Doyen de la Faculté de Droit ;
Eugène BUJARD, Doyen de la Faculté de Médecine ;
Auguste GAMPERT, Doyen de la Faculté de Théologie.

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

SEMESTRE D'ÉTÉ 1933

FACULTÉ DES SCIENCES

M. le professeur Emile BRINER, Doyen.

	Salle
M. Henri Fehr, prof. ord.	
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.
Lundi, de 8 à 10 h. ; mercredi, à 9 heures.	20.
<i>Conférence d'algèbre et de géométrie analytique (complément du cours ci-dessus).</i>	2 h.
Lundi, à 10 heures, et mercredi, à 16 heures.	20.
<i>Exercices pratiques sur les éléments de mathématiques supérieures.</i>	2 h.
Mercredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Géométrie descriptive.</i>	2 h.
Vendredi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Géométrie supérieure. Chapitres choisis.</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	20.
M. Rolin Wavre, prof. ord.	
<i>Calcul différentiel et intégral.</i>	3 h.
Mardi et mercredi, à 7 h. ; jeudi, à 9 heures.	20.
<i>Exercices de calcul différentiel et intégral.</i>	2 h.
Lundi, de 17 à 19 heures.	20.
<i>Mécanique rationnelle.</i>	3 h.
Mardi et mercredi, à 8 h. ; jeudi, à 10 heures.	20.
<i>Exercices de mécanique rationnelle.</i>	2 h.
Mardi, de 14 à 16 heures.	20.
<i>Cours libre. — La gravifique d'Einstein.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	44.
M. Dmitry Mirimanoff, prof. ord.	
<i>Théorie mathématique des assurances sur la vie.</i>	1 h.
Jeudi, à 14 heures.	20.
<i>Conférences d'analyse supérieure. — Théorie des équations intégrales.</i>	2 h.
Lundi et mardi, à 16 heures.	20.

M. Georges Tiercy, prof. ord.

<i>Astronomie élémentaire.</i>	1 h.	
Mardi, à 17 heures.		20.
<i>Astronomie mathématique et physique.</i>	3 h.	
Mardi, mercredi et samedi, à 10 heures.		20.
<i>Météorologie dynamique.</i>	1 h.	
Vendredi, à 9 heures.		20.

M. Jean Weigle, prof. ord.

<i>Physique expérimentale.</i>	4 h.	
Mardi, à 9 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 8 h.		
	Amphithéâtre de physique.	
<i>Exercices pratiques</i> (complément du cours).	3 h.	
Une après-midi par semaine.		
Jedi ou vendredi, de 14 à 17 heures.	Lab. sous-sol.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Une journée.		
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — Cinq demi-journées.		
<i>Laboratoire de recherches.</i> — Tous les jours.		
[S'adresser au professeur.]		

M. Arthur Schidlof, prof. ord.

<i>Physique mathématique</i> (Physique théorique) Progr. B.		
(Electromagnétisme).	2 h.	
Mardi, à 9 heures, et samedi, à 8 heures.		20.
<i>Compléments de physique théorique.</i> — Introduction à la théorie des quanta.	1 h.	
Jedi, à 8 heures.		20.
<i>Problèmes numériques de chimie et de physique.</i>	1 h.	
Jedi, à 17 heures.		44.

M. Kurt-H. Meyer, prof. ord.

<i>Chimie organique.</i>	5 h.	
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 h.		
	Ecole de Chimie, Grand Amphithéâtre.	
<i>Travaux de préparations et de recherches</i> (chimie organique, inorganique et pharmaceutique), avec		
M. CHERBULIEZ prof. extr.	Ec. de Chimie.	
<i>Grand Laboratoire.</i> — Tous les jours.	Ec. de Chimie.	
<i>Laboratoire intermédiaire.</i> — 4 demi-journées.	Ec. de Chimie.	
<i>Travaux pratiques</i> pour étudiants en pharmacie.		
4 demi-journées [S'adr. au professeur].	Ec. de Chimie.	

M. Emile Cherbuliez, prof. extr.

<i>Chimie pharmaceutique.</i>	3 h.	
Mardi, mercredi et vendredi, à 9 heures.		Ec. de Chimie. G.A.

M. Emile Briner, prof. ord.

<i>Chimie théorique</i> (Chimie physique). 1 ^{re} partie.	2 h.	
Vendredi et samedi, à 11 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S. ¹
<i>Chimie théorique</i> (Chimie physique). 2 ^{me} partie. —		
Electrochimie.	1 h.	
Lundi, à 18 heures.		Ec. de Chimie. A.C.S.
<i>Chimie technique.</i> — Technologie chimique générale : les eaux, les combustibles, la documentation de la chimie technique, etc.	1 h.	
Mercredi, à 18 heures.		Ec. de Chimie A.C.S.
<i>Excursions techniques</i> avec conférences introductives.		
(Seront annoncées au cours du semestre).		
<i>Laboratoire de chimie technique et d'électrochimie.</i>		
I. Préparations de chimie inorganique et organique techniques et d'électrochimie.		
II. Travaux de recherches.		Ecole de Chimie.
Tous les jours [s'adresser au professeur].		Lab. Chim. techn. et théor.
<i>Laboratoire de chimie théorique.</i>		
I. Laboratoire intermédiaire de chimie physique (programme du doctorat).		Ecole de Chimie.
4 demi-journées.		
II. Travaux de recherches.		Ecole de Chimie.
Tous les jours [s'adresser au professeur].		Lab. Chim. techn. et théor.

M. X.

Minéralogie (Cristallographie optique).

Pétrographie

Gîtes métallifères.

Chimie analytique.

Toxicologie.

Travaux pratiques dans le Laboratoire de minéralogie.

Travaux pratiques dans le Laboratoire de chimie analytique.

Travaux pratiques de prospection sur le terrain et dans le laboratoire.

¹ Amphithéâtre de Chimie spéciale.

M. Paul Wenger, prof. extr.

<i>Préparation mécanique des minerais</i> (flottage).	1 h.
Jeu, à 8 heures.	Ec. de Chimie. P.A. ¹ .
<i>Analyse des acides et des sels minéraux.</i>	1 h.
Vendredi, à 8 heures.	Ec. de Chimie. P.A.

M. Emile Guyénot, prof. ord.

<i>Anatomie comparée des vertébrés.</i>	5 h.
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi, à 10 h.	30.
<i>Biologie générale.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	30.
<i>Exercices pratiques d'anatomie comparée</i> (complément du cours).	3 h.
Mercredi ou samedi, à 14 heures.	Inst. de Zool., salle 10.
<i>Grand laboratoire d'anatomie comparée.</i>	
Tous les jours (sauf le jeudi après-midi).	Inst. de Zool. s. 7.
<i>Exercices de zoologie expérimentale.</i>	3 h.
Mardi ou jeudi, à 14 heures.	Station de Zool. expériment. ²

M. Emile André, prof. hon.

<i>Zoologie lacustre</i> (avec exercices pratiques sur le lac).	4 h.
Mardi, à 18 heures.	17.
<i>Travaux pratiques</i> [s'adresser au professeur].	
	Labor. de parasitologie et zool. lac. ³

M. Robert Chodat, prof. ord.

<i>Systématique et biologie des Archidiophytes.</i>	5 h.
Lundi, à 8 et à 9 h.; mercredi, vendredi et samedi, à 9 heures.	Aula.
<i>Génétique végétale.</i>	1 h.
Lundi, à 9 heures.	Aula.
<i>Botanique pharmaceutique.</i>	2 h.
Vendredi, de 10 heures à midi.	Inst. de Botanique.
<i>Excursions botaniques dans la vallée du Rhône.</i>	
Tous les jeudis.	
<i>Exercices pratiques de botanique</i> (complément du cours).	3 h.
Mercredi ou samedi, de 14 à 17 heures.	Inst. de Botanique.
<i>Travaux pratiques dans le Laboratoire de botanique.</i>	
Tous les jours, sauf le jeudi.	Inst. de Botanique.
<i>Travaux pratiques de biométrie et de génétique.</i>	
Tous les jours.	Institut de Botanique.

¹ Petit amphithéâtre.

² Chemin Sautter, 16.

³ Rue de l'Ecole-de-Médecine (Institut de Médecine légale).

Travaux pratiques de bactériologie dans le domaine des fermentations.

Tous les jours, sauf le jeudi.	Inst. de Botanique.
<i>Cours de vacances et Laboratoire de biologie alpine au Jardin botanique de la Linnaea, Bourg-Saint-Pierre (Valais), dès le 10 juillet.</i>	
[S'adresser au professeur.]	

M. Alfred Lendner, prof. ord.

<i>Pharmacognosie.</i>	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 8 h.	Lab. de Pharmacogn. ¹
<i>Travaux pratiques de pharmacognosie microscopique.</i>	3 h.
Lundi, de 9 heures à midi.	Lab. de Pharmacogn.
<i>Travaux pratiques de microscopie des substances alimentaires et leurs falsifications.</i>	3 h.
Mercredi, de 9 heures à midi.	Lab. de Pharmacogn.
<i>Visites de fabriques de produits pharmaceutiques.</i>	
[A organiser au cours du semestre.]	
<i>Consultation du Droguier</i> par MM. les étudiants en pharmacie.	
Tous les jours [s'adresser au professeur].	

M. Léon-W. Collet, prof. ord.

<i>Histoire de la Terre.</i>	2 h.
Mardi, de 7 à 9 heures.	30.
<i>Géographie physique.</i> — Les environs du lac de Genève.	2 h.
Mardi et mercredi, à 16 heures.	30.
<i>Géologie de la Suisse.</i> — Le géosynclinal alpin.	1 h.
Mercredi, à 7 heures.	30.
<i>Exercices pratiques de paléontologie.</i>	3 h.
Une demi-journée par semaine.	Labor. de Géol. ²
<i>Exercices pratiques de géologie.</i>	3 h.
Mardi, de 14 à 17 heures.	Labor. de Géol.
<i>Exercices de levés de cartes géologiques.</i>	3 h.
Jeudi, de 14 à 17 heures.	Sur le terrain.
<i>Laboratoire partiel.</i>	
Cinq demi-journées	Labor. de Géol.
<i>Travaux de recherches.</i>	
Tous les jours, sauf le samedi.	
[S'adresser au professeur.]	Labor. de Géol.
<i>Excursions géologiques</i> (seront annoncées au cours du semestre).	

¹ Boulevard du Pont-d'Arve, 33.

² Bâtiment du service d'Hygiène, quai de l'Ecole-de-Médecine.

M. Eugène Pittard, prof. ord.		
<i>Anthropologie générale.</i>		
Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes.	2 h.	30.
Lundi et mardi, à 18 heures.		
Morphologie comparative: Les races et les milieux. Le développement de l'homme en fonction de l'âge, du sexe, de la race et du milieu. — Principes d'eugénique: La lutte contre les hérédités déficientes.	1 h.	30.
Mercredi, à 18 heures.		
Conférence.	1 h.	
Mercredi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie ¹ .	
Répétitoire du cours.	1 h.	
Jeudi, à 11 heures.	Labor. d'Anthropologie.	
Travaux pratiques.		
Tous les jours [s'adresser au professeur.]	Labor. d'Anthropol.	
Excursions (à organiser au cours du semestre).		
M. Edouard Claparède, prof. ord.		
<i>Psychologie expérimentale.</i> — Le langage.	2 h.	30.
Mardi et mercredi, à 11 heures.		
Conférence. — Psychologie de l'art; esthétique expérimentale; origine de l'art; l'art chez l'enfant; pathologie de l'art.	1 h.	
Vendredi, à 15 heures.	Lab. de Psychologie ² .	
Exercices pratiques. — Fonctions mentales supérieures.	3 h.	
Vendredi, de 9 heures à midi.	Lab. de Psychologie.	
Recherches spéciales.		
Tous les jours.	Lab. de Psychologie.	
M. Jean Piaget, prof. extr.		
<i>Histoire de la pensée scientifique.</i> — L'évolution du raisonnement mathématique.	1 h.	43.
Jeudi, à 9 heures.		
Conférence.	1 h.	38.
Jeudi, à 10 heures.		
M. André Chaix, chargé de cours.		
<i>Lévé topographique expéditif.</i>	3 h.	
Jeudi matin.	Sur le terrain.	
M. Charles Valencien, chargé de cours.		
<i>Analyse des denrées alimentaires.</i>	2 h.	
Lundi, de 14 à 16 heures.	Labor. cant. Service d'hyg. ²	

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.² Rue des Maraichers, 41.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Salle

M ^{me} D. Amira, Dr ès sc.		
<i>Les fondements de la géométrie.</i>	4 h.	
(Jours et heures à fixer.)		
M. Jean-G. Baer, Dr ès sc.		
<i>Le rôle des Helminthes dans la genèse des tumeurs.</i>	1 h.	17.
Vendredi, 18 heures.		
M. Ch.-G. Boissonnas, Dr ès sc.		
<i>Applications de la thermodynamique à la chimie.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)	Ec. de Chimie P. A.	
M. Fernand Chodat, Dr ès sc.		
<i>Fermentations industrielles.</i>	4 h.	
Vendredi, à 18 heures.	Inst. de Botanique.	
M. Chevel Cimerman, Dr ès sc.		
<i>Analyse volumétrique.</i>	1 h.	
Lundi, à 14 heures.	Ec. de Chimie. A.C.S.	
M. Alfred Georg, Dr ès sc.		
<i>Chimie des sucres: Polysaccharides.</i>	1 h.	
Vendredi, à 14 heures.	Ec. de Ch. G.A.	
<i>Chimie des alcaloïdes (2^{me} partie).</i>	1 h.	
Mercredi, à 14 heures.	Ec. de Ch. G.A.	
M. Hugo Heinis, Dr phil.		
<i>L'analyse et la synthèse dans l'examen psychologique.</i>	1 h.	46.
Lundi, à 16 heures.		
M. B. P. Georges Hochreutiner, Dr ès sc.		
<i>Les théories de l'évolution et de la biologie générale.</i>	1 h.	28.
Mercredi, à 18 heures.		
<i>Lectures et analyses de biologie générale.</i>	1 h.	28.
Samedi, à 17 heures.		
M. Henri Lagotala, Dr ès sc.		
<i>Chapitres spéciaux de prospection.</i>	1 h.	
Mardi, à 8 heures.	Ec. Chimie, s. X.	
<i>Prospection du pétrole.</i>	1 h.	
Jeudi, à 8 heures.	Ec. Chimie, s. X.	
M. Fernand Lévy, Dr ès sc.		
<i>Mathématiques financières.</i>	1 h.	20.
Vendredi, à 16 heures.		
M. Jean-Philippe Lugrin, Dr ès sc., ing. chim.		
<i>Organisation rationnelle des entreprises. — II^{me} partie.</i>	1 h.	47.
Mardi, à 8 heures.		
M. Richard Meili, Dr phil.		
<i>Psychologie de la lecture.</i>	1 h.	
Lundi, à 11 heures.	I. S. E. ¹	

¹ Institut des Sciences de l'éducation, rue des Maraichers, 41.

M. Marcel Minod, Dr ès sc. <i>Points de vue généraux dans les sciences physiques et naturelles.</i>	1 h.	
Mardi, à 18 heures.		46.
M. Henri-Charles Paillard, Dr ès sc. <i>Chimie technique des parfums.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	Ec. de Chim. P.A.	
<i>Répertoire de chimie organique : matières colorantes.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer ultérieurement.)	Ec. de Chimie, s. 23.	
M ^{lle} Kitty Ponse, Dr ès sc. <i>Les caractères sexuels secondaires des vertébrés et leur déterminisme.</i>	1 h.	
(Jour et heure à fixer.)	Inst. de Zoologie, salle 7.	
M. Louis Reverdin, Dr ès sc. <i>La Suisse préhistorique ; âge du Bronze et du Fer.</i>	1 h.	
Mardi, à 17 heures.		30.
M. Hugo Saini, Dr ès sc. <i>Introduction à la théorie ondulatoire de la radioactivité (2^{me} partie).</i>	1 h.	
Vendredi, à 18 heures.		44.
M. William-H. Schopfer, Dr ès sc. <i>Les vitamines et les facteurs accessoires de croissance.</i>	1 h.	
Lundi, à 17 heures.		17.
M. Fernand Susz, Dr ès sc. <i>Chapitre choisi de chimie-physique : Effet Raman.</i>	1 h.	
Mardi, à 8 heures.	Ec. de Chimie, P. A.	
<i>Grandeurs physiques et mécanique quantique.</i>	1 h.	
Jeu-di, à 14 heures.	Ec. de Chimie. Salle 23.	
M ^{lle} Ida Welt, Dr ès sc. <i>Chapitres choisis de biochimie.</i>	1 h.	
Jeu-di, à 10 heures.		28.
<i>Histoire de la chimie.</i>	1 h.	
Jeu-di, à 11 heures.		28.

Etablissements publics

ouverts à MM. les étudiants et auditeurs de la

Faculté des Sciences :

L'Observatoire astronomique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le Muséum d'Histoire naturelle, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.

Les Serres du Jardin botanique et le Conservatoire municipal de botanique, moyennant l'autorisation du Directeur, M. B. P. G. Hochruttiner, Dr ès sciences.

Le Musée d'ethnographie, avec l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Sciences :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau du Sénat, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les élèves qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des bibliothèques spéciales de ces laboratoires.

Organisation des Etudes.

La Faculté des Sciences prépare aux examens des grades de licenciés ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques, ès sciences physiques et naturelles, ès sciences biologiques et de Docteur ès sciences mathématiques, ès sciences physiques, ès sciences naturelles, ès sciences biologiques, ès sciences psychologiques, en pharmacie ; elle prépare aux examens du Diplôme d'ingénieur-chimiste, du diplôme de pharmacien et du Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs ; elle donne enfin l'enseignement scientifique théorique et pratique préparatoire aux études médicales.

Les étudiants de la Faculté des Sciences trouveront dans le Règlement de l'Université et les programmes détaillés des examens de grades et de diplômes des indications générales leur permettant de faire le choix et la répartition des enseignements qui leur sont profitables. Le Doyen et les Professeurs de la Faculté sont d'ailleurs en tout temps à leur disposition pour les conseils dont ils auraient besoin à ce sujet.

En ce qui concerne les études spéciales de chimie technique et de pharmacie, consulter les plans d'études de la Faculté des Sciences ; pour l'étude des sciences en vue des carrières médicales, consulter les plans d'études de la Faculté de Médecine.

ECOLE DE PHARMACIE

L'Ecole de pharmacie de l'Université de Genève prépare les étudiants suisses aux examens du Diplôme de pharmacien, et les

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la maturité italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

étudiants étrangers au Diplôme de pharmacien de l'Université de Genève. Seuls, les pharmaciens ayant obtenu, selon les dispositions du règlement fédéral du 28 novembre 1912, le Diplôme de pharmacien, jouissent du droit de libre exercice de la pharmacie sur le territoire de la Confédération suisse.

Sont admis dans l'Ecole de pharmacie, les étrangers qui possèdent un diplôme leur assurant, dans leur propre pays, le droit de subir, sans restrictions, les examens de pharmacie; sont admis, en particulier, les élèves qui ont subi avec succès l'examen de validation de stage. Ces élèves sont alors dispensés du stage de dix-huit mois dans une pharmacie, prévu par le règlement de l'Université, et des examens d'assistant-pharmacien, prévus par les articles 85 et 86 du même règlement. Ils ne sont cependant pas dispensés de l'examen de sciences naturelles, prévu aux art. 81 à 84.

La durée des études universitaires est de cinq semestres, mais la Faculté recommande aux étudiants en pharmacie de se perfectionner, en prolongeant leurs études d'un semestre. Les candidats ayant déjà subi avec succès des examens correspondant à ceux qu'exige le règlement de l'Université pourront être dispensés de tout ou partie des épreuves orales ou pratiques de l'examen des sciences naturelles des pharmaciens. Ceux qui recherchent le diplôme universitaire ne pourront en aucun cas, être dispensés de tout ou partie de l'examen professionnel. Les porteurs du diplôme de pharmacie de l'Université de Genève peuvent se présenter aux examens du Doctorat en pharmacie, s'ils ont un certificat de maturité ou tout autre certificat jugé équivalent par la Faculté.

Tous les renseignements relatifs à ces études sont contenus dans une brochure intitulée: *Ecole de pharmacie, Guide pour les étudiants suisses et étrangers*.

Les étudiants peuvent obtenir des renseignements complémentaires (organisation des études, équivalences de grades, etc.), en s'adressant à l'Administrateur de l'Ecole de pharmacie.

RECHERCHES DE PROSPECTION

L'Université délivre le diplôme d'ingénieur-chimiste avec la mention « prospection ».

L'enseignement, en vue de ce diplôme, comprend :

1. Minéralogie théorique et appliquée (Cristallographie. Connaissance pratique des minéraux. Détermination au chalumeau, etc., etc.)
2. La Pétrographie microscopique et chimique.
3. La Géologie théorique et pratique (avec excursions géologiques et levés sur le terrain).
4. Eléments de Topographie pour les relevés rapides sur le terrain.
5. Gîtes métallifères et gîtes non métalliques y compris les gîtes pétrolières qui font l'objet d'un enseignement spécial.
6. Métallographie.

7. Etudes des méthodes modernes de préparation mécanique des minerais, avec exemples pratiques, notamment en ce qui concerne les procédés de traitement par flottage.
8. Excursions de plusieurs jours, consacrées à la visite de centres minéralisés en exploitation, dans divers pays d'Europe.

Ce programme suppose la connaissance complète de la Chimie appliquée telle qu'elle est exigée pour le Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

Les prospecteurs qui désirent obtenir ensuite le titre de Docteur sont astreints à faire une thèse qui comporte l'étude complète d'un gisement, au point de vue topographique, géologique et minier, avec l'échantillonnage et les essais du minerai, l'étude éventuelle d'un procédé de concentration et le traitement possible du minerai, s'il s'agit d'un gîte métallique.

Des renseignements plus détaillés peuvent être obtenus (organisation des études, leur coût approximatif, etc.) auprès du Doyen de la Faculté des Sciences.

EXCURSIONS SCIENTIFIQUES

Les Professeurs de la Faculté des Sciences organisent (principalement au semestre d'été) des excursions d'une ou de plusieurs journées comme compléments des cours de chimie technique, de botanique, de zoologie, de géologie, d'anthropologie préhistorique, ainsi que des visites d'usines, de gîtes métalliques, de mines, etc.

PLANS D'ÉTUDES

Licence ès sciences mathématiques.

L'examen oral comprend les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie ; — 2. Le Calcul différentiel et intégral ; — 3. L'Analyse et le Calcul des probabilités ; — 4. La Mécanique rationnelle ; — 5. L'Astronomie et la Météorologie ; — 6 et 7. Deux des branches suivantes au choix du candidat : la Physique, la Physique mathématique, la Chimie théorique, la Minéralogie (Cristallographie).

L'examen écrit porte sur les branches suivantes :

1. L'Algèbre et la Géométrie ; — 2. Le Calcul différentiel et intégral ; — 3. La Mécanique rationnelle ; — 4. L'Astronomie.

Licence ès sciences chimiques et physiques.

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique générale et la Chaleur ; — 2. L'Electricité et l'Optique ; — 3. La Chimie inorganique et organique ; — 4. La Chimie théorique ; — 5. La Minéralogie ; — 6. Les Eléments de mathématiques supérieures (programme spécial) ; — 7. Le

Calcul différentiel et intégral (programme spécial) ; — 8 et 9. Deux des branches suivantes au choix du candidat¹ : la Mécanique rationnelle, l'Astronomie et la Météorologie, la Géographie physique, la Géologie, la Botanique générale, la Zoologie, l'Anatomie comparée et la Physique mathématique.

Licence ès sciences physiques et naturelles.

L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Physique ; — 2. La Chimie inorganique et organique ; — 3. La Chimie théorique ; — 4. La Minéralogie ; — 5. La Géologie et la Paléontologie ; — 6. La Botanique générale ; — 7. La Botanique systématique ; — 8. La Zoologie ; — 9. L'Anatomie comparée.

Licence ès sciences biologiques.

MENTION A. — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique générale ; — 2. La Botanique systématique ; 3. La Zoologie ; — 4. L'Anatomie comparée ; — 5. La Psychologie ou l'Anthropologie ; — 6. L'Histoire de la Terre ; — 7. La Physique et la Chimie (programme limité) ; — 8. Une branche au choix : Physiologie humaine, Eléments de Mathématiques supérieures, Calcul différentiel et intégral, Chimie théorique, Minéralogie, Géographie physique. (Pour les scolarités nécessaires, s'adresser à M. le Doyen de la Faculté).

MENTION B. — L'examen comprend les branches suivantes :

1. La Botanique ; — 2. La Zoologie et l'Anatomie comparée ; — 3. La Psychologie expérimentale ; — 4. La Physiologie humaine ; — 5. La Physique ; — 6. La Chimie inorganique et organique. — 7. L'une des branches suivantes au choix du candidat : l'Anthropologie, la Protistologie et la Parasitologie, l'Embryologie, les Eléments de mathématiques supérieures, le Calcul différentiel et intégral, la Chimie théorique.

Diplôme d'Ingénieur-chimiste.

A. Cours.

1^{re} année. — Chimie inorganique et organique (2 semestres). — Physique (2 semestres¹). — Les quatre sciences prévues au programme de l'examen I².

¹ Pour le choix des branches, voir les conseils que donne le *Programme détaillé de la licence ès sciences*.

² Cet examen comprend les épreuves orales sur l'un des programmes suivants :

Programme A. — 1. Eléments de mathématiques supérieures (2 semestres). — 2. Calcul différentiel et intégral (2 semestres). — 3. Mécanique rationnelle (2 semestres).

Programme B. — 1. Botanique. — 2. Géologie. — 3. Zoologie. (Semestre d'hiver seulement pour chaque épreuve.)

Les candidats choisissant le programme A doivent avoir suivi un cours sur

2^{me} année. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique, 1^{re} partie (2 semestres). — Chimie technique (1 semestre). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux¹.

3^{me} année. — Chimie théorique, 2^{me} partie (1 semestre). — Chimie technique (2 semestres). — Chimie analytique (1 semestre). — Cours spéciaux¹.

7^{me} semestre. — Chimie technique. — Cours spéciaux¹.

B. — Exercices pratiques.

1^{re} année. — Physique (2 semestres). — Les trois sciences prévues au programme de l'examen I (chacune 1 semestre, hiver ou été). — Problèmes numériques de chimie et de physique (semestre d'hiver, 1 heure par semaine).

Au semestre d'été : Excursions géologiques ou botaniques pour les candidats qui suivent le programme B.

2^{me} année. — Minéralogie (2 semestres). — Chimie théorique (semestre d'hiver). — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'été).

Les candidats à la mention « prospection » sont tenus de suivre pendant le semestre d'été les exercices de levés géologiques sur le terrain.

3^{me} année. — Branche 4 de l'examen IV (semestre d'hiver). Plans et dessins (facultatif 1 ou 2 semestres).

Au semestre d'été : Excursions techniques ; excursions en vue de la prospection et de l'art des mines pour les candidats à la prospection (branche 4, examen IV).

C. Laboratoires.

1^{re} année. — Chimie analytique.

2^{me} année. — Chimie analytique.

5^{me} semestre. — Chimie technique ou Chimie inorganique et organique.

6^{me} semestre. — Chimie technique. — Physique (programme spécial), une journée par semaine.

7^{me} semestre. — Chimie analytique et chimie technique.

Pour les dispositions relatives aux examens et pour tous autres renseignements consulter le Règlement du Diplôme d'Ingénieur-Chimiste.

l'une des branches du programme B et inversement pour ceux ayant choisi le programme B. Les candidats peuvent enfin remplacer une branche de l'examen du programme de leur choix par une branche de l'autre programme et réaliser ainsi un programme mixte.

Les candidats à la mention « prospection » sont tenus de suivre tous les cours de géologie (y compris la paléontologie et l'histoire de la terre).

¹ Par « Cours spéciaux » on entend des cours (réguliers ou libres) sur des matières en rapport avec la spécialisation ultérieure du candidat, ou cours choisis parmi les autres disciplines : Sciences mathématiques ou sciences naturelles.

Doctorat ès sciences physiques avec la chimie comme branche principale¹.

A. Cours.

1^{re} année. — Chimie inorganique et organique. — Physique.
— Autres sciences prévues aux programmes de l'une ou l'autre
des licences.

2^{me} année. — Minéralogie. — Chimie théorique (I). — Chimie
analytique. — Cours spéciaux².

3^{me} année. — Chimie théorique (II). — Cours spéciaux⁴.

4^{me} année. — Cours spéciaux².

B. Exercices pratiques et Laboratoires.

Le Doctorat ès sciences comportant une culture scientifique
générale, il est recommandé aux candidats de suivre, dès leur
première année d'études, les semestres d'exercices pratiques
exigés pour la Licence ès sciences.

Il leur est en outre rappelé que pour être admis aux examens
du Doctorat, ils doivent justifier d'une préparation suffisante
dans les diverses branches comprises dans le programme de ces
examens. Cette préparation doit comporter des connaissances
pratiques sur les diverses branches de l'examen (voir le règle-
ment spécial relatif à la préparation pratique).

Le Doyen de la Faculté des sciences et les Directeurs de
laboratoires, qu'il convient de consulter au début des études,
sont d'ailleurs à la disposition des étudiants pour tous rensei-
gnements complémentaires.

Diplôme de Pharmacien.

La durée des études pour le Diplôme de pharmacien est de cinq semestres.
— La Faculté des sciences recommande aux étudiants qui veulent postuler
le Diplôme universitaire de consacrer un sixième semestre à se perfection-
ner dans l'une ou l'autre des disciplines du programme de la Faculté.

Les étudiants qui postulent le *diplôme fédéral de pharmacie*³ sont invités à
se présenter à l'examinateur dirigeant, M. le prof. R. CHODAT, qui leur don-
nera les instructions sur l'organisation de leurs études, conformément au
programme officiel fédéral.

1^{er} semestre (hiver) : Chimie inorganique. Physique. Botanique.
— Laboratoires : Chimie analytique. Botanique.

2^{me} semestre (été) : Chimie organique. Botanique. Physique.
— Laboratoires : Chimie analytique. Botanique. Exercices pra-
tiques de physique.

3^{me} semestre (hiver) : Chimie analytique. Hygiène. — Labora-

¹ Les candidats qui préparent l'une des Licences ès sciences ont avantage
à se conformer aux indications données dans le Plan d'études pour le Doc-
torat ès sciences.

² Voir note 1, page précédente.

³ Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de pharmacie doi-
vent produire un certificat de maturité conforme au Règlement fédéral.

toires : Chimie analytique. Exercices de physique. (Examen de
sciences naturelles pour Pharmaciens.)

4^{me} semestre (été) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceutique.
Pharmacie. Botanique pharmaceutique. Toxicologie. — Labora-
toires : Microscopie pharmaceutique. Chimie pharmaceutique.
Exercices de Toxicologie. Excursions botaniques.

5^{me} semestre (hiver) : Pharmacognosie. Chimie pharmaceuti-
que. Fermentations et Bactériologie. — Laboratoires : Chimie
pharmaceutique. Fermentations et Bactériologie. Microscopie
pharmaceutique. (Examen scientifique de pharmacie.)

Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

Le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences a été créé
spécialement en vue des étudiants qui se destinent à l'enseignement
scientifique dans les établissements secondaires supérieurs d'ins-
truction : gymnases, lycées, collèges, technicums, etc.

La préparation à cet examen demande six semestres d'études
supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au
plan suivant :

Les quatre premiers semestres seraient consacrés à la préparation
et à l'obtention de l'une des Licences ès sciences de l'Université.

Selon leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix
entre les licences ès sciences mathématiques, ès sciences physiques
et chimiques, ès sciences physiques et naturelles et ès sciences biolo-
giques. Conformément aux dispositions du règlement, l'examen de
licence peut être scindé en plusieurs parties : la première se ferait
de préférence au commencement du troisième semestre, soit à la
session d'octobre, ce qui permet aux candidats d'utiliser d'une façon
complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et labora-
toires, et de profiter des vacances pour le travail de préparation
et de revision qui précède l'examen.

Les candidats devront concentrer le plus possible sur la première
année les répétitoires pratiques hebdomadaires des cours qu'ils sui-
vent et qui figurent au programme de la licence. De cette façon
ils disposeront, dès le troisième semestre, d'un temps suffisant pour
fréquenter parallèlement les laboratoires, conférences et séminaires
prévus par les programmes de la licence et du diplôme.

Les cinquième et sixième semestres sont plus spécialement con-
sacrés à la préparation de l'examen du Certificat d'aptitude.

Il est en outre particulièrement recommandé aux étudiants de
langue étrangère de suivre, durant un semestre au moins, les con-
férences du Séminaire de français moderne de la Faculté des let-
tres. L'emploi correct de la langue française est exigé par le jury
chargé d'apprécier l'examen du Certificat.

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation
des études peuvent être demandés à M. le Doyen de la Faculté des
sciences.

E. C. == Ecole de Chimie.
P. A. == Petit Amphithéâtre. G. A. == Grand Amphithéâtre.
A. C. S. == Amphithéâtre de Chimie spéciale
I. B. == Institut de Botanique.
I. H. == Institut d'Hygiène.

L. Anthr. == Laboratoire d'Anthropologie.
L. G. == Laboratoire de Géologie.
L. Ps. == Laboratoire de Psychologie.
L. Ph. == Lab. de Pharmacognosie.
I. S. E. == Institut des Sciences de l'éducation.

FACULTÉ DES SCIENCES

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8		Wavre Collet	Wavre Collet			
8 à 9	Fehr 20 R. Chodat Aula Lendner L.Ph.	Wavre 20 Collet 30 Lendner L.Ph. Lagotata E.C. 10 Lugrin 47	Wavre 20 Weigle 44 Lendner L.Ph.	Schidlof 20 Wenger E.C.P.A. Lagotata E.C. 10	Weigle 44 Wenger E.C.P.A. Lendner L.Ph. Susz E.C.P.A.	Schidlof 20 Weigle 44
9 à 10	Fehr 20 R. Chodat Aula	Schidlof 20 Cherbuliez E.C.G.A. Weigle 44	Fehr 20 Cherbuliez E.C.G.A. R. Chodat Aula	Wavre 20 Piaget 48	Tiercy 20 Cherbuliez E.C.G.A. R. Chodat Aula Claparède L. Ps.	R. Chodat Aula
10 à 11	Fehr 20 Guyénot 30	Tiercy 20 Guyénot 30	Tiercy 20 Guyénot 30	Wavre 20 Piaget 58 Welt 28	Claparède L. Ps. Guyénot 30	Tiercy 20 Guyénot 30
11 à 12	Meyer E.C.G.A. Meili I.S.E.	Meyer E.C.G.A. Claparède 30	Meyer E.C.G.A. Claparède 30	Welt 28	Fehr 20 Meyer E.C.G.A. Briner E.C.A.C.S. Claparède L. Ps.	Meyer E.C.G.A. Briner E.C.A.C.S.

FACULTÉ DES SCIENCES (Suite)

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Valencien I.H. Cimernann E.C.A.C.S.	Wavre 20	Georg E.C.G.A.	Mirimanoff 20 Susz E.C. 28	Georg E.C.G.A.	
15 à 16	Valencien I.H.	Wavre 20			Claparède L. Ps.	
16 à 17	Mirimanoff 20 Heinis 46	Mirimanoff 20 Collet 30	Fehr 20 Collet 30		Lévy 20	
17 à 18	Wavre 20 Schopfer 17	Wavre 44 Tiercy 20 Reverdin 30	Fehr 20	Schidlof 44	Fehr 20 Guyénot 30	Hochreutiner 28
18 à 19	Wavre 20 Briner E.C.A.C.S. Pittard 30	André 17 Pittard 30 Minod 46	Fehr 20 Briner E.C.A.C.S. Pittard 30 Hochreutiner 28		Fehr 20 F. Chodat I.B. Bær 17 Saini 44	

FACULTÉ DES LETTRES

M. le professeur André OLTRAMARE, Doyen.

M. Victor Martin, prof. ord.		Salle
<i>Interprétation d'auteurs grecs.</i>		
Platon : Timée.	2 h.	
Mardi, à 10 et à 11 heures.	47.	
Hérodote II.	2 h.	
Vendredi, à 8 et à 9 heures.	47.	
<i>Littérature grecque.</i> — Socratisme et platonisme (suite du cours d'hiver).	1 h.	
Mercredi, à 15 heures.	46.	
<i>Thème grec.</i>	1 h.	
Mercredi, à 8 heures.	47.	
<i>Conférence d'histoire grecque.</i> — Etude des traditions relatives à des personnages historiques du V ^e siècle.	1 h.	
Lundi, à 8 et à 9 heures, tous les 15 jours.	B. P. ¹	
<i>Papyrologie grecque.</i> — Exercices de déchiffrement et d'interprétation.		
[S'adresser au professeur.]		
M. André Oltramare, prof. ord.		
<i>Explication d'auteurs latins.</i>		
Térence : Phormio.	2 h.	
Mardi, à 8 et à 9 heures.	45.	
Minutius Félix : Octavius.	2 h.	
Mercredi et samedi, à 9 heures.	45.	
<i>Conférence d'histoire de la littérature latine</i> (et correction de travaux écrits) : L'œuvre de Sénèque le Philosophe.	2 h.	
Mercredi, à 17 et à 18 heures.	B. P.	
<i>Cours d'histoire romaine.</i> — Les crises économiques, sociales et politiques de l'époque de César.	1 h.	
Samedi, à 10 heures.	46.	
M. Albert Thibaudet, prof. ord.		
<i>Renan.</i>	2 h.	
Jeudi et vendredi, à 18 heures.	Aula.	
<i>La littérature française dans la deuxième moitié du XVII^e siècle.</i>	1 h.	
Jeudi, à 15 heures.	45.	
<i>Conférence de littérature française.</i> Travaux d'élèves.	2 h.	
Jeudi, de 8 à 10 heures.	57.	

¹ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

Salle

M. Ernest Muret, prof. ord.		
<i>Conférence d'ancien français.</i> — Explication des poésies de François Villon (<i>Classiques français du moyen âge</i> , n° 2).	2 h.	
Jeudi, à 10 et 11 heures.	B. P. ¹	
<i>Conférences d'italien :</i>		
Explication de l' <i>Inferno</i> de Dante (éd. Casini et Barbi ; Firenze, Sansoni).	2 h.	
Lundi, à 10 et 11 heures.	B. P.	
Correction de compositions, de versions et de thèmes italiens en vue des épreuves écrites de la licence.	1 h.	
Mercredi, à 10 heures.	B. P.	
<i>Conférence d'espagnol.</i> — Explication de la <i>Verdad Sospechosa</i> d'Alarcon (<i>Clásicos Castellanos</i> , éditions de « La Lectura », n° 37).	1 h.	
Vendredi, à 11 heures.	47.	
M. Alexis François, prof. ord.		
<i>Histoire de la langue française.</i> — Le XIX ^e siècle.	1 h.	
Vendredi, à 15 heures.	45.	
<i>Conférence.</i> — Marcel Proust grammairien.	1 h.	
Samedi, à 11 heures.	47.	
<i>Conférence.</i> — Explication grammaticale des auteurs de la licence.	1 h.	
Samedi, à 8 heures.	B. P.	
<i>Conférence.</i> — Explication littéraire des auteurs de la licence.	1 h.	
Mardi, à 18 heures.	47.	
M. Georges Thudichum, prof. extr.		
<i>La phonétique du français d'aujourd'hui.</i> — L'e muet, l'hiatus et la liaison dans la prose et les vers : Théories et réalité. — Exercices pratiques servant à corriger les accents étrangers.	2 h.	
Mardi et vendredi, à 16 heures.	57.	
<i>Diction.</i> — Interprétation de morceaux en prose et en vers. — Application des principes de la phonétique à la prononciation.	1 h.	
Lundi, à 15 heures.	45.	
<i>Exercices de phonétique expérimentale.</i>	3 h.	
Jeudi, de 9 heures à midi.	Inst. des Sciences de l'Éducation ² .	

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

² Institut des Sciences de l'éducation, rue des Maraichers, 44.

M. Gottfried Bohnenblust , prof. ord.		
<i>Littérature allemande.</i>		
Le réalisme poétique.	2 h.	45.
Lundi et mardi, à 11 heures.		
Poésie lyrique : de Novalis à Rilke.	1 h.	46.
Lundi, à 18 heures.		
<i>Conférences (Deutsches Seminar) :</i>		
Conrad Ferdinand Meyer.	2 h.	B.P. ¹
Vendredi, de 10 heures à midi.		
Lecture d'auteurs du moyen âge : Bachmanns	1 h.	B.P. ¹
Lesebuch.		
Vendredi, à 9 heures.		
M. Louis-Frédéric Choisy , prof. ord.		
<i>Interprétation d'auteurs anglais.</i>		
Tennyson « English Idyls ». — B ^d Fehr, « En-	1 h.	20.
glishische Prosa ».		
Mardi, à 11 heures.		
Browning, « Paracelsus » (livre III).	1 h.	47.
Mercredi, à 11 heures.		
<i>Histoire de la littérature anglaise.</i>		
Le théâtre de Bernard Shaw.	1 h.	45.
Vendredi, à 17 heures.		
M. Charles Bally , prof. ord.		
<i>Le langage et la vie sociale.</i>	2 h.	45.
Mardi, à 16 h., et samedi, à 11 heures.		
<i>Caractères généraux du français d'aujourd'hui.</i>	2 h.	45.
Lundi et mardi, à 17 heures.		
<i>Sanscrit.</i>	2 h.	47.
Lundi, à 18 h., et samedi, à 10 heures.		
M. Albert Sechehaye , prof. extr.		
<i>Théorie et méthodologie de la grammaire</i> (suite du		
cours d'hiver). Travaux d'élèves : Analyse	1 h.	58.
méthodique de textes écrits par des enfants.		
Mercredi, à 17 heures.		
M. Charles Werner , prof. ord.		
<i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes		
de la philosophie moderne depuis Leibnitz jus-	3 h.	45.
qu'à nos jours.		
Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.		

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

		Salle
<i>Cours spécial.</i> — La philosophie de M. Bergson.	1 h.	
Judi, à 11 heures.		45.
<i>Conférence.</i> — Esthétique : dissertations et discussions.	2 h.	
Samedi, de 14 à 16 heures.		47.
M. Henri Reverdin , prof. ord.		
<i>Philosophie générale et philosophie morale.</i>		
Cours : Introduction à la philosophie.	1 h.	46.
Mardi, à 15 heures.		
<i>Conférence : Etudes de philosophie morale.</i>	1 h.	47.
Lundi, à 15 heures.		
M. Frank Grandjean , prof. ord.		
<i>Théorie de la connaissance.</i> — La logique formelle		
et le mécanisme de la raison. Exposé de la		
logique d'Aristote et du moyen âge. Etude de		
la raison humaine telle qu'elle apparaît dans		
cette logique.	2 h.	48.
Mardi et vendredi, à 18 heures.		
M. Albert Malche , prof. ord.		
<i>Pédagogie de la Renaissance.</i>	2 h.	45.
Lundi et vendredi, à 18 heures.		
<i>Problèmes d'éducation familiale</i> (conférence).	2 h.	I.S.E. ¹
Lundi, à 15 et à 16 heures.		
<i>Théorie et pratique de l'art d'écrire.</i> Exercices de dis-		
sertation destinés surtout aux candidats aux		
examens.	2 h.	47.
Vendredi, à 16 et à 17 heures.		
M. Pierre Bovet , prof. ord.		
<i>Histoire des écoles : Les origines et les débuts de nos</i>		
écoles primaires.	1 h.	58.
Mardi, à 17 heures.		
<i>Les principes de l'éducation morale.</i>	1 h.	47.
Mardi, à 16 heures.		
<i>Conférence : L'éducation sociale dans les écoles nou-</i>		
velles.	2 h.	I.S.E. ¹
Mercredi, de 16 à 18 heures.		
M. Edmond Rossier , prof. ord.		
<i>L'Europe à l'époque du premier empire français et</i>		
<i>des traités de Vienne.</i>	2 h.	49.
Vendredi et samedi, à 11 heures.		

¹ Institut des Sciences de l'éducation, rue des Maraichers, 14.

- Conférence.* — Lecture d'auteurs et conférences sur des sujets d'actualité. 1 h. 47.
- Vendredi, à 10 heures.
- Histoire diplomatique* : Questions de politique contemporaine. 1 h. 43.
- Samedi, à 10 heures.
- M. Paul-E. Martin**, prof. ord.
- Histoire du moyen âge et institutions.* — Les institutions urbaines. 1 h. 47.
- Lundi, à 11 heures.
- Histoire moderne.* — L'Europe à la fin du XVI^e siècle. 2 h. 43.
- Mardi et mercredi, à 15 heures.
- Conférence d'histoire médiévale et moderne.* — Auteurs de la licence. 2 h.
- Lundi, à 15 et à 16 heures. B.P.¹
- Paléographie latine et française.* — Exercices pratiques. 2 h.
- Mercredi, de 9 h. à 11 heures. Arch. d'Etat. (Salle Harvey).
- M. Charles Borgeaud**, prof. ord.
- Histoire nationale* (Histoire des institutions politiques de la Suisse). — Le XIX^e siècle. 2 h. 49.
- Mardi et mercredi, à 10 heures.
- Conférence.* — Travaux de séminaire. 2 h. 50.
- Jeudi, à 16 et à 17 heures. et Archives d'Etat (salle Harvey).
- M. William E. Rappard**, prof. ord.
- Société des Nations.* — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement. 1 h. 30.
- Mercredi, à 17 heures.
- M. Antony Babel**, prof. ord.
- Histoire économique.* — De la Renaissance au XVIII^e siècle. Les faits et les doctrines. 3 h. 46.
- Mardi et mercredi, à 11 h. ; vendredi, à 15 heures.
- Conférence.*
- a) Travaux sur les périodes étudiées dans le cours.
- b) Karl Marx, *le Capital*, livre I (suite). 1 h. 57.
- Mardi, à 10 heures.
- M. Waldemar Deonna**, prof. ord.
- Archéologie classique.* — La civilisation et l'art des Préhellènes. Epoque égéenne (avec projections). 2 h. 46.
- Lundi et vendredi, à 17 heures.

¹ Salle de Conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

- M. Eugène Pittard**, prof. ord.
- Anthropologie générale.* — Les origines de l'homme et le développement des civilisations primitives. Origine des populations européennes. 2 h. 30.
- Lundi et mardi, à 18 heures.
- Conférence.* 1 h.
- Mercredi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie¹.
- Répétitoire pratique.* 1 h.
- Jeudi, à 11 heures. Labor. d'Anthropologie¹.
- Excursions* (à organiser au cours du semestre).
- M. Antoine Velleman**, prof. extr.
- Langue et littérature rhétoromanes* :
- Cours élémentaire de langue ladine (idiome rhétoroman de l'Engadine). 1 h. 46.
- Jeudi, à 14 heures.
- Etude de C. Pult « *Nos Rumantsch* » (Annales de la Société rhétoromane, vol. xxix, p. 153-200). 1 h. 46.
- Jeudi, à 15 heures.
- M. Serge Karcevski**, chargé de cours.
- Léon Tolstoï (1880-1910).* 1 h. 45.
- Mercredi, à 18 heures.
- Explication de textes russes* : « Les bylines ». 1 h.
- Mardi, à 14 heures. Institut d'études slaves².
- Cours élémentaire de russe.* 2 h.
- (Jours et heures à fixer.) Institut d'études slaves².
- M. Louis Gielly**, chargé de cours.
- Histoire de l'art.* — La sculpture italienne (avec projections). 1 h. 46.
- Vendredi, à 18 heures.
- Histoire de l'art.* — Travaux pratiques (méthode, analyse directe des œuvres). 1 h.
- Mardi, à 14 heures. Musée d'art et d'histoire.
- M. Edmond Privat**, chargé de cours.
- Langue internationale* : Esperanto. 1 h. 47.
- Samedi, à 9 heures.
- M. Samuel Baud-Bovy**, chargé de cours.
- Cours pratique de grec moderne* (Etude du vocabulaire). 1 h. 47.
- Jeudi, à 10 heures.
- La chanson populaire grecque* (Etude musicale). 1 h. 47.
- Jeudi, à 11 heures.

¹ Rue de l'Hôtel-de-Ville, 11.² Rue Emile Yung, 11.

SÉMINAIRE DE FRANÇAIS MODERNE

M. le professeur ALEXIS FRANÇOIS, administrateur.

Salle

- M. Georges Thudichum**, prof. extr.
Cours complet de phonétique. — Les sons du français décrits et exercés. — L'accent tonique, l'accent d'insistance. Lecture expressive. Auditions phonographiques. 2 h.
Mardi et vendredi, à 17 heures. 57.
- M. Albert Sechehaye**, prof. extr.
Analyse des moyens d'expression (stylistique). 1 h.
Samedi, à 16 heures. 57.
Versification. 2 h.
Mardi, à 15 heures, et samedi, à 14 heures. 57.
- M. Alexis François**, prof. ord.
Questions de syntaxe classique, depuis le XVI^e siècle. 1 h.
Lundi, à 15 heures. 57.
- M. François Ruchon**, D^r ès lettres.
Conférence de lecture analytique. 1 h.
Lundi, à 18 heures. 57.
- M. Henri de Ziegler**, lic. ès lettres.
Exercices écrits d'orthographe, de langue et de style. 1 h.
Mardi, à 16 heures. 58.
Exercices de composition et d'élocution. 1 h.
Mardi, à 17 heures. 55.
- M. Louis-John Courtois**, D^r ès lettres, privat-docent.
Exercices de traduction d'allemand en français. 1 h.
Mardi, à 18 heures. 57.
- M. Edmond Langenbach**, lic. ès lettres.
Exercices de traduction d'anglais en français. 1 h.
Mercredi, à 18 heures. 57.
- M. Albert Roussy**.
Exercices de traduction de russe en français. 1 h.
Vendredi, à 10 heures. 47.
Exercices de traduction de polonais en français. 1 h.
Mardi, à 18 heures. 20.

Salle

- M. François Bouchardy**, lic. ès lettres.
Mœurs et institutions de la France. 1 h.
Samedi, à 15 heures. 57.
- M. Charles A. Burky**, prof. ord.
Géographie humaine des pays de langue française. —
I. La France (suite); provinces, pays et départements. 1 h.
Six conférences, à raison d'une par semaine, données au début du semestre.
Mercredi, à 15 heures. 57.
- M. Louis Zbinden**, lic. ès lettres.
Méthodologie du français. — 1^o Examen des méthodes actuellement en usage pour l'enseignement du français aux étrangers. 1 h.
Vendredi, à 14 heures. 57.
2^o Conférence d'application. — Leçons de vocabulaire, de grammaire, de lecture, d'élocution et de composition, faites par les membres du Séminaire sous la direction du professeur. 2 h.
Lundi, de 16 à 18 heures. E.B.J.¹
- M. Jean Piaget**, prof. extr.
Psychologie de la pensée de l'enfant. 1 h.
Vendredi, à 14 heures. I.S.E.²

ECOLE PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE

- I. Cours moyen : Phonétique 3 h. Vocabulaire pratique 5 h. Exercices oraux 5 h. Grammaire et exercices écrits 5 h.
- II. Cours supérieur : Lecture expliquée 3 h. Grammaire 3 h. Composition 3 h. Traduction 3 h. Conversation 3 h. Phonétique et récitation 3 h.

(Demander les conditions d'inscription et le programme détaillé au Secrétariat de l'Université).

¹ Ecole des jeunes filles du boul. James-Fazy.

² Institut des Sciences de l'Éducation, rue des Maraichers, 14.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

Salle

M. Vaclav Cerny , Dr phil.	
<i>Grandes époques du développement de l'esprit tchèque.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	
<i>Explication d'auteurs tchèques.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	Institut d'études slaves ¹ .
<i>Cours élémentaire de langue tchèque.</i>	1 h.
Samedi, à 18 heures.	Institut d'études slaves ¹ .
M. Louis-John Courtois , Dr ès lettres.	
<i>Histoire générale de la littérature française. — II. De Voltaire à Victor Hugo.</i>	2 h.
Lundi, à 15 heures.	58.
Mardi, à 17 heures.	47.
M. Edouard Cros , Dr phil.	
<i>Le problème du continu et la philosophie de la quantité (espace, temps, force, mouvement).</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	47.
<i>La pensée philosophique en Pologne.</i>	1 h.
Jeudi, à 18 heures.	47.
<i>La Pologne, grande puissance de l'Europe centrale (XV^e et XVI^e siècles).</i>	1 h.
Lundi, à 18 heures.	48.
<i>La génération romantique polonaise (la formation des chefs).</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	I.E.S. ²
<i>Le polonais moderne : La stylistique.</i>	2 h.
Lundi et jeudi, à 17 heures.	57.
M. Georges Cuendet , Dr ès lettres.	
<i>Phonétique latine. — Explication d'inscriptions italiques.</i>	1 h.
Mercredi, à 14 heures.	47.
M. Otto Hassler , Dr phil.	
<i>Thème allemand.</i>	1 h.
Mardi, à 16 heures.	B.P. ³
<i>Lecture d'auteurs pour la licence.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	B.P. ³
<i>Cours pratique de langue allemande.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	28.
M. Emmanuel Isnard.	
<i>Histoire de la littérature sur textes.</i>	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	45.
<i>Cours de gallicismes.</i>	1 h.
Jeudi, à 11 heures.	30.

¹ Rue Emile-Yung, 11.

² Institut d'études slaves, rue Emile-Yung, 11.

³ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

Salle

Mlle Pauline Long , Dr ès lettres.	
<i>Quelques compositeurs du XVI^e siècle.</i>	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	47.
M. François-Frédéric Roget.	
<i>Langue et littérature anglaises.</i>	
<i>Etude d'auteurs prescrits pour la licence.</i>	1 h.
Lundi, à 16 heures.	47.
<i>Lectures explicatives au gré des intéressés.</i>	1 h.
Mercredi, à 16 heures.	47.
<i>Exercices de composition orale.</i>	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	30.
M. Antoine Velleman , prof. extraord. à la Faculté.	
<i>Cours pratique de langue anglaise :</i>	
<i>Explication de « An Essay on Man », by Alexander Pope (Tauchnitz, vol. 152).</i>	1 h.
Jeudi, à 16 heures.	46.
<i>Exercices de traduction orale improvisée (« interprétation ») sur des sujets d'économie politique et de politique internationale.</i>	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	46.
M. Léon Walther , Dr en philosophie.	
<i>Les carrières libérales et l'orientation professionnelle.</i>	1 h.
Lundi, à 14 heures.	49.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté des Lettres :

1^o Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de 18 ans accomplis. Les *auditeurs* ne peuvent pas postuler de grade.

Les *étudiants* ont le droit d'emprunter des livres à la bibliothèque de la Faculté.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

Grades et diplômes.

La Faculté des Lettres confère les grades de bachelier ès lettres et licencié ès lettres, de licencié ès sciences morales, de docteur ès lettres, en philosophie, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès lettres, un Certificat pédagogique complémentaire à la licence ès sciences morales, un Certificat d'aptitude à l'enseignement du français moderne et un Certificat pédagogique. (Voir les programmes détaillés des examens de licence, le règlement du Séminaire de français moderne et, pour le grade de docteur, le règlement de la Faculté des Lettres).

Séminaire de français moderne.

Le Séminaire de français moderne est dirigé par un Administrateur, professeur à la Faculté des Lettres. Il a été institué surtout en vue des étrangers qui désirent perfectionner leur connaissance de la langue, de la littérature et de la civilisation des pays de langue française, plus spécialement en vue de ceux qui se vouent à l'enseignement.

Sont admis, sur leur demande, au nombre des membres *libres* du Séminaire, outre les étudiants immatriculés dans l'une des Facultés de l'Université (porteurs d'un certificat de maturité, instituteurs et institutrices brevetés), toutes les personnes reconnues aptes à suivre avec fruit l'enseignement du Séminaire.

Les membres *libres* du Séminaire devront être inscrits à trois conférences au moins.

Les membres *réguliers* préparent l'examen du *Certificat d'études françaises*, qui a lieu à la fin de chaque semestre, ou du *Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne*, qui a lieu, après deux semestres de préparation, à la fin de l'année scolaire.

Dans le premier cas (certificat), ils doivent être munis d'un certificat de maturité avec ou sans latin, ou d'un brevet d'instituteur suisse, ou, de toute autre manière, justifier de connaissances et d'aptitudes en rapport avec l'enseignement du séminaire.

Dans le second cas (diplôme), il faut, en outre, faire la preuve de la connaissance du latin et de la grammaire historique du français, ainsi que de quelques semestres d'études universitaires ou de quelque pratique de l'enseignement.

L'enseignement, fondé sur la collaboration des membres avec les professeurs, comprend les matières suivantes : Phonétique appliquée ; Diction et prononciation ; Grammaire historique ; Syntaxe et vocabulaire du XVI^e siècle à nos jours ; Versification ; Etude des moyens d'expression (stylistique) ; Lecture expliquée d'auteurs français modernes ; Traduction ; Elocution et rédaction ; Géographie humaine, mœurs, institutions, littérature des pays de langue française ; Principes et méthodes d'enseignement.

On peut se procurer le règlement et le programme au bureau du Secrétaire de l'Université.

Ecole pratique de langue française.

Sont admis : les étudiants et les auditeurs.

Degré A. (Cours moyen). 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement, qui se fait uniquement en français, a pour objet d'exercer les élèves à comprendre et à parler la langue. Exercices de phonétique, de vocabulaire pratique, de grammaire, de conversation, de dictée et de rédaction.

Degré B. (Cours supérieur). 12 heures par semaine pendant le semestre d'hiver et 18 heures par semaine pendant le semestre d'été.

L'enseignement a pour objet d'exercer les élèves à parler et écrire couramment la langue. Exercices de phonétique, de récitation, de narration, de conversation. Lecture expliquée ; vocabulaire ; grammaire ; composition ; traduction.

Un examen préliminaire de classement sert à répartir les élèves entre les degrés A et B.

Cours de Vacances.

La Faculté des Lettres a institué, depuis l'année 1892, pour la période des vacances, des cours de langue et de littérature françaises, destinés, soit aux maîtres et maîtresses qui ne peuvent faire à Genève qu'un séjour de quelques semaines, — soit aux étudiants qui passent leurs vacances à Genève.

Ils sont faits par des professeurs de l'Université, des privat-docents et des maîtres auxiliaires.

Les Cours de Vacances de 1933 auront lieu de juillet à octobre. Le programme comprendra :

1^o *Cours de langue et de littérature françaises* : Littérature classique ; littérature moderne et littérature contemporaine ; lecture analytique ; stylistique ; phonétique.

Exercices pratiques par groupes : Phonétique ; prononciation ; diction ; vocabulaire ; conversation ; grammaire ; dictées ; traduction ; rédaction ; auditions phonographiques et gramophoniques.

2^o *Cours élémentaire de français moderne*.

Pour le programme détaillé et tous renseignements complémentaires, s'adresser au Secrétariat de l'Université.

PLANS D'ETUDES

Les étudiants qui ont l'intention de se présenter aux examens de licence établissent eux-mêmes leur plan d'études en tenant

compte des branches figurant aux programmes des différents examens.

Pour la **licence ès lettres**, qui se passe en deux étapes, la première étant commune à toutes les licences et la seconde seulement spécialisée (*lettres classiques, lettres modernes, histoire et philosophie*), ils devront commencer par suivre les cours et conférences traitant les matières du premier examen; mais, dès la seconde année au moins, il leur est conseillé de se préparer en vue de la seconde partie spécialisée en faisant aussi porter leur effort sur les matières comprises dans le second examen. Les mêmes remarques s'appliquent également à la **licence ès sciences morales**.

Les remarques ci-dessus restant fatalement imprécises, MM. les étudiants et M^{mes} les étudiantes qui auraient des hésitations dans l'établissement de leur plan d'études sont expressément invités à s'adresser à M. le Doyen, qui est à leur entière disposition pour les guider dans cette opération.

La fréquentation de l'*Ecole pratique de langue française* est recommandée à tous ceux qui n'ont pas encore une connaissance suffisante de la conversation et de la rédaction françaises pour pouvoir profiter sans réserve des cours de séminaire universitaires.

* * *

Pour le **Diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne** et le **Certificat d'études françaises**, délivré par le *Séminaire de français moderne*, demander le programme spécial au Secrétariat de l'Université.

INSTITUT DES SCIENCES DE L'EDUCATION¹

(Institut J. J. Rousseau)

Directeur : M. le professeur Pierre BOVET.

Directeur adjoint : M. le professeur Jean PIAGET.

L'Institut a pour but d'orienter sur l'ensemble des disciplines touchant à l'éducation les personnes qui se destinent aux diverses carrières pédagogiques. Il vise notamment à les initier aux méthodes scientifiques propres à faire progresser la psychologie de l'enfant et la didactique.

Il prépare des directeurs et directrices d'écoles (écoles secondaires, écoles primaires, écoles nouvelles), des assistants de laboratoires pédagogiques (psychologie et pédagogie expérimentales), des agents pour la protection de l'enfance et l'orientation professionnelle, des directrices de jardins d'enfants, des éducateurs d'anormaux.

L'enseignement est donné essentiellement sous la forme d'exercices et de travaux pratiques, les élèves faisant sous la direction des professeurs un travail personnel.

L'Institut admet des élèves réguliers et des auditeurs. Il délivre un *Diplôme* et prépare au *Certificat de Pédagogie* de la Faculté des Lettres et au *Doctorat en philosophie* (mention pédagogie).

COURS SPÉCIAUX DE L'INSTITUT

(Pour les cours empruntés aux Facultés de l'Université, voir le programme complet de l'Institut).

M. Jean Piaget, prof. extr.

Psychologie de l'enfant. — Le jeu.

1 h.

Mardi, à 9 heures.

Conférence : Discussions d'enquêtes. Avec la collaboration de M. Richard MEILI, D^r phil., chef des travaux, et M. A. REY, assistant.

1 h.

Mardi, à 10 heures.

M. Meili et M. Rey, chargés de cours à l'Institut.

Technique psychologique.

2 h.

Vendredi, à 16 et à 17 heures.

M. Richard Meili, D^r phil., chargé de cours à l'Institut.

La psychologie de la lecture.

1 h.

Lundi, à 11 heures.

Conférence : Problèmes statistiques en psychologie.

2 h.

Jeudi, à 17 et à 18 heures.

¹ Fondé en 1912, l'Institut des Sciences de l'Education a été rattaché à la Faculté des Lettres le 9 avril 1929. Il a son siège rue des Maraîchers, 44.

M. André Rey, chargé de cours à l'Institut.
Introduction à la psychologie. 1 h.

M. Pedro Rossello, chargé de cours à l'Institut.
Bibliographie pédagogique. 1 h.
Mercredi, à 8 heures.

M. Robert Dottrens, D^r en sociol., chargé de cours à l'Institut.
Organisation et didactique de l'enseignement primaire. 2 h.
Vendredi, de 17 à 19 heures.

M. Henri Brantmay, D^r méd., chargé de cours à l'Institut.
Maladies des enfants et Hygiène mentale. 1 h.
Jeudi, à 11 heures.

M. Léon Weber-Bauler, D^r méd., chargé de cours à l'Institut.
Eléments d'anatomie et de physiologie. 2 h.
Samedi, à 9 et à 10 heures.

M. Léon Walther, D^r en philosophie, chargé de cours à l'Institut.
Orientation professionnelle. — Etude de tests. 2 h.
Lundi, à 9 et à 10 heures.
Interprétation des examens. 2 h.
Samedi, à 9 et à 10 heures.

M^{lles} **Mina Audemars et Louise Lafendel**,
chargées de cours à l'Institut.
L'éducation des petits. 2 h.
Lundi et mardi, à 17 heures.

M^{lle} **Alice Descoedres**, chargée de cours à l'Institut.
L'éducation des enfants anormaux. 1 h.
Lundi, à 16 heures.

Pour les *Répétitoires, Stages, Consultations et Cours et exercices pratiques* réservés aux élèves réguliers, s'adresser au Directeur.

Les *Cours réservés aux stagiaires de l'enseignement primaire genevois* sont groupés en un programme spécial.

Pour le programme, les plans d'études et les inscriptions, s'adresser à l'Institut des Sciences de l'Education, rue des Maraichers, 44.

A. E. == Archives d'Etat.
 B. P. == Salle de Conf. de la Biblioth. publ.
 E. J. F. == Ecole primaire du Bd James-Fazy.
 L.A. == Laboratoire d'Anthropologie.

FACULTÉ DES LETTRES

I.S.E. == Institut des Sciences de l'Éducation.
 M.A.H. == Musée d'Art et d'Histoire.
 S. F. == Séminaire de français moderne.
 I.E.S. == Institut d'Études slaves.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	V. Martin	B.P.	Oltramare	45	V. Martin	47	Thibaudet	57	V. Martin	47	François	B.P.
9 à 10	V. Martin	B.P.	Oltramare	45	Oltramare	45	Thibaudet	57	V. Martin	47	Oltramare	45
					P. E. Martin	Arch.	Thudichum	I.S.E.	Bohnenblust	B.P.	Privat	47
10 à 11	Muret	B.P.	V. Martin	47	Muret	B.P.	Muret	B.P.	Bohnenblust	B.P.	Oltramare	46
			Borgeaud	49	P. E. Martin	Arch.	Thudichum	I.S.E.	Rossier	47	Bally	47
			Babel	57	Borgeaud	49	Baud-Bovy	47	Roussy (S.F.)	47	Rossier	45
							Isnard	45				
11 à 12	Muret	B.P.	V. Martin	47			Muret	B.P.	Muret	47	Bally	45
	Bohnenblust	45	Bohnenblust	45			Thudichum	I.S.E.	Bohnenblust	B.P.		
	P. E. Martin	47	Choisy	20	Choisy	47	Werner	45	Rossier	49	Rossier	49
	Walther	49	Babel	46	Babel	46	Baud-Bovy	47	Zbinden (S.F.)	57	François	47
							Isnard	30				

FACULTÉ DES LETTRES (suite).

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15			Karcevski Gielly	I.E.S. M.A.H.	Cuendet	47	Velleman	46	Piaget (S. F.)	I.S.E.	Werner	47
15 à 16	H. Reverdin Malche Thudichum P. E. Martin François (S.F.) Courtois	47 I.S.E. 45 B.P. 57 58	H. Reverdin Secheyhay (S.F.) P. E. Martin	46 57 45	V. Martin Burky (S.F.) P. E. Martin	46 57 45	Thibaudet Velleman	45 46			Werner Secheyhay (S.F.) Bouchardy (S.F.)	47 57 57
16 à 17	Malche Werner P. E. Martin Zbinden (S.F.) Roget	I.S.E. 45 B.P. E.J.F. 47	Thudichum Bally Bovet de Ziegler (S.F.) Hassler	57 45 47 58 B.P.	Werner Bovet Roget	45 I.S.E. 47	Borgeaud 50 et Arch. Vellemann	46	François Babel	45 46	Secheyhay (S.F.)	57
17 à 18	Bally Zbinden (S.F.) Deonna Cros Hassler	45 E.J.F. 46 57 28	Bally Thudichum(S.F.) Bovet de Ziegler (S.F.) Courtois Hassler	45 57 58 55 47 B.P.	Oltramare Secheyhay Rappard Bovet Long	B.P. 58 30 I.S.E. 47	Borgeaud 50 et Arch. Velleman Cros		Thudichum(S.F.) Choisy Malche Deonna	57 45 47 46		
18 à 19	Bohnenblust Bally Malche Pittard Ruchon (S.F.) Cros	46 47 45 30 57 48	François Grandjean Pittard Roussy (S.F.) Courtois (S.F.)	47 48 30 20 57	Oltramare Karcevski Langenbach (S.F.) Cros Cerny	B.P. 45 57 17 I.E.S.	Thibaudet Thibaudet Grandjean Malche	Aula Aula 48 45			Cerny	I.E.S.

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES

ET

SOCIALES

M. le professeur Antony BABEL, Doyen.

Salle

M. Guillaume-Léonce Duprat , prof. ord.		
<i>Sociologie</i> . — Langage et art (suite). — Prévision sociologique et structures ethniques.	2 h.	48.
Vendredi, à 16 et à 17 heures.		
<i>Economie sociale</i> . — Prévoyance sociale et habitation.	2 h.	30.
Lundi, à 16 et à 17 heures.		
<i>Conférence</i> . — Discussion des cours de sociologie, économie sociale et systèmes politiques. Technique du journalisme. Enquêtes socio-économiques.	2 h.	46.
Lundi, à 10 et à 11 heures.		
M. Edgard Milhaud , prof. ord.		
<i>Economie politique générale</i> . — La répartition et la consommation des richesses.	4 h.	30.
Jeudi, à 17 et à 18 h.; vendredi, à 18 h.; samedi, à 15 h.		
<i>Conférence</i> .	1 h.	30.
Samedi, à 16 heures.		
<i>Economie politique spéciale</i> (cours et conférence). — Le salaire.	1 h.	48.
Mercredi, à 18 heures.		
<i>Economie publique</i> (cours et conférence). — La collaboration des consommateurs et du personnel à la gestion des régies.	2 h.	49.
Jeudi et vendredi, à 14 heures.		
M. William-E. Rappard , prof. ord.		
<i>Finances publiques</i> . — Les impôts indirects. Le crédit public.	2 h.	46.
Jeudi et samedi, à 8 heures.		
<i>Société des Nations</i> . — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement.	1 h.	30.
Mercredi, à 17 heures.		
M. Antony Babel , prof. ord.		
<i>Histoire économique</i> . — De la Renaissance au XVIII ^e siècle. Les faits et les doctrines.	3 h.	46.
Mardi et mercredi, à 11 h.; vendredi, à 15 heures.		

<i>Conférence.</i>	1 h.	Salle
a) Travaux sur les périodes étudiées dans le cours.		
b) Karl Marx, le <i>Capital</i> , livre I (suite).		
Mardi, à 10 heures.	57.	
M. Charles A. Burky , prof. ord.		
<i>Géographie humaine.</i>		
<i>Théorie.</i> — II. Les populations.	1 h.	
Mardi, à 16 heures.	46.	
<i>Application.</i> — Les problèmes de l'Europe méditerranéenne.	2 h.	
Mardi et mercredi, à 17 heures.	46.	
<i>Cours spécial.</i> — L'évolution du monde (et introduction aux travaux du Centre d'études de l'Europe centrale.)	1 h.	
Mercredi, à 16 heures.	46.	
<i>Conférence.</i> — L'Espagne nouvelle. Analyses et méthode géographique.	1 h.	
Mardi, à 18 heures.	58.	
<i>Direction d'études géographiques.</i> — Préparation à la conférence, à la licence et au doctorat.	1 h.	
Mardi, à 15 heures. Sémin. de Géographie ¹ .		
(Voir aussi, p. 26 : <i>Séminaire de français moderne.</i>)		
M. Liebmann Hersch , prof. ord.		
<i>Statistique générale.</i> — Eléments de démographie comparée (mariages et divorces ; naissances ; décès ; excédent des naissances ; calcul de survie).	2 h.	
Jeudi et vendredi, à 11 heures.	46.	
<i>Conférence de statistique générale.</i> — Analyse de documents statistiques ; travaux des élèves et discussions.	1 h.	
Mercredi, à 18 heures.	46.	
<i>Statistique spéciale.</i> — L'accroissement naturel de la population dans les pays de civilisation occidentale.	2 h.	
Mercredi, à 9 et à 10 heures. Sémin. de statistique ² .		
<i>Conférence de statistique spéciale.</i>	1 h.	
Jeudi, à 17 heures. Sémin. de statistique ² .		
<i>Travaux pratiques.</i> — Exercices de calcul statistique et de représentation graphique (avec le concours de l'assistant).		
(Jours et heures à fixer.)		

¹ Département des cartes de la Bibliothèque publique et universitaire.

² Rue de Candolle, 49.

M. Claudius-Pierre Terrier , prof. ord.		Salle
<i>Economie commerciale.</i> — Le commerce de détail.		
Les institutions d'expansion commerciale.	4 h.	
Jeudi, à 9 et à 10 h. ; vendredi, à 8 et à 9 heures.	46.	
<i>Conférence.</i> — Analyse et discussion de cas en relation avec le cours général.	2 h.	
Samedi, à 8 et à 9 heures. Bibl. Faculté S.E.S. ¹		
<i>Comptabilité.</i>	2 h.	
Lundi, à 14 et à 15 heures.	30.	
<i>Calculs commerciaux.</i>	2 h.	
Mardi, à 14 et à 15 heures.	30.	
M. Edouard Folliet , prof. ord.		
<i>Comptabilité des sociétés.</i> — Constitution, fusion, absorption, liquidation, répartition des pertes et des profits dans les sociétés en nom collectif, en commandite, par actions, etc.	3 h.	
Mardi, à 8 et 9 h. ; mercredi, à 8 heures.	46.	
<i>Expertises et arbitrages.</i> — Rôle de l'expert, nomination, droits et obligations, rapport. Rôle de l'arbitre, nomination, droits et obligations, procédure, sentence arbitrale.	1 h.	
Mercredi, à 9 heures.	46.	
<i>Conférence.</i> — Exercices pratiques. Cas spéciaux en comptabilité étudiés au point de vue juridique et comptable.	2 h.	
Lundi, à 8 et à 9 heures.	46.	
M. Edmond Pittard , prof. extr.		
<i>Droit commercial.</i> — Assurances privées.	2 h.	
Mercredi, à 10 h., et vendredi, à 8 heures.	46.	

COURS EMPRUNTÉS A D'AUTRES FACULTÉS

M. Henri Fehr , prof. ord.		
<i>Eléments de mathématiques supérieures.</i>	3 h.	
Lundi, de 8 à 10 h. ; mercredi, à 9 heures.	20.	
M. Dmitry Mirimanoff , prof. ord.		
<i>Théorie mathématique des assurances sur la vie.</i>	1 h.	
Jeudi, à 14 heures.	20.	

¹ Rue de Candolle, 49.

M. Eugène Pittard , prof. ord. <i>Anthropologie générale.</i> Paléontologie humaine et anthropologie préhistorique. — Origine des populations européennes. 2 h. Lundi et mardi, à 18 heures.	30.
M. Edouard Claparède , prof. ord. <i>Psychologie expérimentale.</i> — Le langage. Mardi et mercredi, à 11 heures.	2 h. 30.
M. Albert Thibaudet , prof. ord. <i>Renan.</i> Jeudi et vendredi, à 18 heures. <i>La littérature française dans la deuxième moitié du XVII^e siècle.</i> Jeudi, à 15 heures.	2 h. Aula 4 h. 45.
M. Charles Werner , prof. ord. <i>Histoire de la philosophie.</i> — Les principaux systèmes de la philosophie moderne depuis Leibnitz jusqu'à nos jours. Lundi, mercredi et vendredi, à 16 heures.	3 h. 45.
M. Henri Reverdin , prof. ord. <i>Philosophie générale et philosophie morale.</i> <i>Cours</i> : Introduction à la philosophie. Mardi, à 15 heures.	1 h. 46.
M. Frank Grandjean , prof. ord. <i>Théorie de la connaissance.</i> — La logique formelle et le mécanisme de la raison. Exposé de la logique d'Aristote et du moyen âge. Etude de la raison humaine telle qu'elle apparaît dans cette logique. Mardi et vendredi, à 18 heures.	2 h. 48.
M. Albert Malche , prof. ord. <i>Pédagogie de la Renaissance.</i> Lundi et vendredi, à 18 heures. <i>Problèmes d'éducation familiale</i> (conférence). Lundi, à 15 à 16 heures. <i>Théorie et pratique de l'art d'écrire.</i> — Exercices de dissertation destinés surtout aux candidats aux examens. Vendredi, à 16 à 17 heures.	2 h. 45. 2 h. I.S.E. ¹ 2 h. 47.

¹ Institut des Sciences de l'Education, rue des Maraichers, 44.

M. Pierre Bovet , prof. ord. <i>Histoire des écoles</i> : Les origines et les débuts de nos écoles primaires. Mardi, à 17 heures. <i>Les principes de l'éducation morale.</i> Mardi, à 16 heures.	1 h. 58. 1 h. 47.
M. Edmond Rossier , prof. ord. <i>L'Europe à l'époque du premier empire français et des traités de Vienne.</i> Vendredi et samedi, à 11 heures. <i>Histoire diplomatique</i> : Questions de politique contemporaine. Samedi, à 10 heures.	2 h. 49. 1 h. 45.
M. Paul-E. Martin , prof. ord. <i>Histoire du moyen âge et institutions.</i> — Les institutions urbaines. Lundi, à 11 heures. <i>Histoire moderne.</i> — L'Europe à la fin du XVI ^e siècle. Mardi et mercredi, à 15 heures.	1 h. 47. 2 h. 45.
M. Charles Borgeaud , prof. ord. <i>Histoire nationale</i> (Histoire des institutions politiques de la Suisse). — Le XIX ^e siècle. Mardi et mercredi, à 10 heures.	2 h. 49.
M. Victor Martin , prof. ord. <i>Conférence d'histoire grecque.</i> — Etude des traditions relatives à des personnages historiques du V ^e siècle. Lundi, à 8 et à 9 heures, tous les 15 jours.	1 h. B. P. ¹
M. André Oltramare , prof. ord. <i>Cours d'histoire romaine.</i> — Les crises économiques, sociales et politiques de l'époque de César. Samedi, à 10 heures.	4 h. 46.
M. Waldemar Deonna , prof. ord. <i>Archéologie classique.</i> — La civilisation et l'art des Préhellènes. Epoque égéenne (avec projections). Lundi et vendredi, à 17 heures.	2 h. 46.
M. Louis Gielly , chargé de cours. <i>Histoire de l'art.</i> — La sculpture italienne (avec projections). Vendredi, à 18 heures.	1 h. 46.

¹ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

M. Charles Bally , prof. ord. <i>Le langage et la vie sociale.</i> Mardi, à 16 heures, et samedi, à 11 heures.	2 h.	45.
M. Georges Werner , prof. ord. <i>Droit public général.</i> — Principes généraux de l'organisation constitutionnelle et administrative. Lundi, à 10 h.; vendredi, à 9 et à 10 h.; samedi, à 10 heures.	4 h.	49.
<i>Droit administratif suisse.</i> Lundi et jeudi, à 11 heures.	2 h.	48.
M. Georges Scelle , prof. ord. <i>Droit international public.</i> Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	3 h.	Aula.
M. Georges Sauser-Hall , prof. ord. <i>Droit international privé.</i> Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures.	4 h.	48.
<i>Droit civil comparé.</i> — Droit de succession. Mardi et mercredi, à 11 heures.	2 h.	48.
M. le Dr Hector Cristiani , prof. ord. <i>Bactériologie.</i> Jeudi et samedi, à 16 heures.	2 h.	Inst. d'hygiène et de bactériologie ¹ .
M. Eugène Choisy , prof. ord. <i>Histoire religieuse du XIX^e siècle.</i> Lundi et vendredi, à 9 heures.	2 h.	28.
<i>Histoire générale du christianisme.</i> Samedi, à 10 heures.	1 h.	29.
M. Auguste Gampert , prof. ord. <i>Histoire de la littérature du peuple d'Israël.</i> Vendredi, à 14 heures.	1 h.	28.
M. Georges Berguer , prof. ord. <i>Histoire des religions.</i> — Totémisme et sacrifice. Mardi, à 10 heures.	1 h.	29.
<i>Histoire des religions.</i> — La religion des Romains. Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 15 heures.	2 h.	28.

¹ Quai d'Arve.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Joseph Bonnet , Dr sc. comm. <i>Opérations et organisation d'une grande banque.</i> Samedi, à 14 heures.	1 h.	47.
M. Eugène Dérobert , Dr ès sc. écon. <i>Les structures sociales et les institutions économiques.</i> Jeudi, à 8 heures.	1 h.	47.
M. Robert Dottrens , Dr en sociologie. <i>Les œuvres sociales de l'école.</i> Mardi, à 14 heures.	1 h.	Inst. des Sc. de l'Educ.
Mlle Jeanné Duprat , Dr en sociologie. <i>Systèmes politiques et structures sociales.</i> Répétitoire de sociologie et économie sociale. Samedi, à 14 heures.	1 h.	46.
M. Michel-A. Heilperin , Dr ès sc. écon. <i>Fondements économiques de la politique monétaire.</i> Mardi, à 18 heures.	1 h.	45.
<i>Origines et caractères de la dépression économique mondiale.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h.	
M. Oskar Klug , Dr rer. pol. <i>* Introduction à la théorie économique.</i> Mardi et mercredi, à 14 heures.	2 h.	49.
<i>* Conférence.</i> — Problèmes économiques actuels. Vendredi, à 14 et à 15 heures.	2 h.	30.
M. László Ledermann , Dr ès sc. écon. <i>Les idées économiques de J. J. Rousseau.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h.	
<i>L'œuvre économique de la Société des Nations.</i> (Jour et heure à fixer.)	1 h.	
M. Jean-Philippe Lugin , Dr ès sc. <i>Organisation rationnelle des entreprises</i> (II ^{me} partie). Mardi, à 18 heures.	1 h.	45.
M. Antoine Pagès. <i>Langue espagnole.</i> — Interprétation de quelques textes relatifs à l'économie nationale de l'Espagne. Mercredi, à 15 heures.	1 h.	48.
M. H. Pasdermadjian , Ing. E.R.F., Dr en droit. <i>Analyse financière des entreprises industrielles et commerciales.</i> Economie industrielle comparée, interprétation des rapports financiers. Mercredi, à 18 heures.	1 h.	47.

* Cours donné en allemand.

Mlle Louise Sommer, Dr phil.
Introduction à la méthode des travaux scientifiques en sciences économiques. 3 h.
 Lundi, mardi et jeudi, à 14 heures. 48.

M. Henri Tanner, Dr ès sc.
La publicité moderne. 1 h.
 Vendredi, à 18 heures. 28.

M. Antoine Velleman, prof. extraord. à la Faculté des Lettres.
Cours pratique de langue anglaise :

Explication de « *An Essay on Man* », d'Alexandre Pope (collection Tauchnitz, N° 132). 1 h.
 Jeudi, à 16 heures. 45.

Exercices de traduction orale improvisée (« interprétation ») sur des sujets d'économie politique et de politique (entraînement pour futurs interprètes parlementaires et diplomatiques). 1 h.
 Jeudi, à 17 heures. 45.

Les exercices pratiques de calculs commerciaux et financiers et de comptabilité, sont destinés aux étudiants et auditeurs n'ayant pas fréquenté une Ecole de Commerce. Ils préparent aux épreuves éliminatoires d'arithmétique commerciale et de comptabilité prévus par les règlements de licence ès-sciences commerciales et de diplôme de Hautes Etudes commerciales.

Ces cours de raccordement ont lieu sous la direction d'un professeur de la Faculté.

En complément du cours d'économie sociale et des cours commerciaux, des conférences sont organisées avec le concours du *Secrétariat général de la Société des Nations, du Bureau International du Travail* et de spécialistes versés dans la pratique des affaires. Il est prévu de même des visites d'institutions sociales et d'entreprises industrielles et commerciales.

Les étudiants peuvent disposer de la *Bibliothèque sociale et économique* de la Faculté, des *Archives économiques*, où ils trouveront tous les éléments pour des travaux spéciaux et une importante documentation sur les entreprises d'ordre commercial et industriel. Dans les mêmes locaux, une *salle de travail*, ouverte toute la journée, leur est réservée.

Conditions d'immatriculation.

Peuvent être immatriculés dans la Faculté :

1. Les porteurs du certificat de maturité des sections classique,

réale, technique et pédagogique du Collège de Genève¹ ou du certificat de capacité des sections réelle et pédagogique de l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève.

2. Les porteurs du certificat de maturité de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève.

3. Les diplômés des Ecoles normales suisses reconnues par l'Etat.

4. Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes.

Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Grades.

La Faculté des Sciences économiques et sociales confère les grades de licencié ès sciences sociales (mention A. Licence générale. — B. Economie politique. — C. Education. — D. Histoire), de licencié ès sciences économiques (mention A. Licence générale. — B. Mathématiques. — C. Economie politique et statistique), de licencié en sociologie (mention A. Histoire de la civilisation. Mention B. Mathématiques ou biologie. Mention C. Economique), de licencié ès sciences politiques, de licencié ès sciences commerciales (mention A.) Economie privée (mention Commerce et industrie, et mention Finances privées). — B. Economie publique. — C. Enseignement, de docteur en sociologie et de docteur ès sciences économiques.

(Voir les programmes détaillés que l'on peut se procurer au Secrétariat de l'Université.)

PLANS D'ETUDES

Licence ès sciences sociales.

MENTION A (Licence générale).

1^{re} année. — Economie politique. — Histoire générale. — Histoire des institutions politiques. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique². — Histoire des religions.

2^{me} année. — Histoire de la philosophie. — Histoire générale. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie humaine. — Sociologie.

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Collège de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

² Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves d'histoire économique font l'objet de l'enseignement pendant quatre semestres. Les candidats sont invités à en commencer l'étude au moment où le professeur traite de l'antiquité et du moyen âge.

3^{me} année. — Histoire externe du droit comparé. — Droit constitutionnel comparé. — Systèmes politiques. — Pédagogie générale. — Finances publiques.

MENTION B (Economie politique).

1^{re} année. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Economie politique. — Statistique générale. — Histoire des institutions politiques. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiver).

2^{me} année. — Histoire de la philosophie. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie humaine. — Economie politique spéciale.

3^{me} année. — Sociologie. — Economie politique spéciale. — Finances publiques. — Finances privées. — Statistique spéciale. — Anthropologie.

MENTION C (Education).

1^{re} année. — Histoire générale. — Economie politique. — Statistique générale. — Psychologie expérimentale. — Linguistique sociologique. — Histoire économique¹.

2^{me} année. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Géographie humaine. — Pédagogie générale. — Histoire économique¹.

3^{me} année. — Sociologie. — Anthropologie. — Histoire de la pédagogie. — Pédagogie pratique. — Hygiène publique et sociale.

MENTION D (Sciences historiques).

1^{re} année. — Economie politique. — Histoire générale. — Histoire de la philosophie. — Sociologie. — Anthropologie. — Géographie humaine. — Statistique générale. — Linguistique sociologique. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire économique¹.

2^{me} et 3^{me} années. — Plan conforme aux programmes d'examens à préciser avec les professeurs.

Licence ès sciences économiques.

Plan conforme aux programmes d'examens.

Licence en sociologie.

MENTION A

1^{re} année. — Economie politique. — Statistique générale. — Théorie de la connaissance ou Philosophie générale et philosophie morale. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Systèmes politiques. — Linguistique sociologique. — Histoire économique¹.

2^{me} année. — Psychologie expérimentale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Sociologie. — Histoire des institutions politiques. — Anthropologie.

3^{me} année. — Histoire de la pédagogie. — Histoire des religions.

¹ Voir note page 45.

— Histoire de l'art ou histoire littéraire. — Statistique spéciale. — Economie sociale. — Histoire de la philosophie.

MENTION B

Plan conforme aux programmes d'examens.

MENTION C

Plan conforme aux programmes d'examens.

Licence ès sciences politiques.

1^{re} année. — Economie politique. — Statistique générale. — Histoire économique¹. — Eléments du droit (sem. d'hiv.). — Histoire (externe) du droit romain, germanique ou comparé. — Droit privé (romain, suisse) (sem. d'hiv.). — Procédure pénale (ou droit public) (sem. d'été). — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été).

2^{me} année. — Economie sociale. — Histoire économique. — Géographie humaine. — Finances publiques. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (sem. d'été). — Droit pénal (sem. d'hiv.). — Droit public (ou procédure pénale) (sem. d'été). — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Conférence de droit privé (sem. d'hiv.). — Droit commercial (assurances ou transports).

3^{me} année. — Droit constitutionnel comparé (sem. d'hiv.). — Droit international public et histoire diplomatique (sem. d'hiv.). — Droit public et administratif fédéral. — Systèmes politiques. — Droit commercial (sociétés). — Droit commercial (transports ou assurances). — Sociologie.

Licence ès sciences commerciales.

MENTION A (Economie privée : a) Commerce et industrie.)
b) Finances privées.)

1^{re} année. — Semestre d'hiver. — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie politique. — Economie sociale. — Sociologie. — Statistique. — Finances publiques.

En outre, au choix du candidat : Droit constitutionnel comparé. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (XIX^{me} siècle)². — Une discipline philosophique (morale, théorie de la connaissance ou histoire de la philosophie), psychologie, mathématiques supérieures, chimie, physique.

2^{me} année. — Semestre d'hiver. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique¹.

¹ Voir note p. 45.

² Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique¹.

3^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite².

MENTION B (Economie publique)

1^{re} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Droit constitutionnel comparé. — Economie publique. — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Economie publique. — Hygiène publique. — Droit constitutionnel comparé. — Finances publiques.

2^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique¹. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Droit public. — Economie publique (cours et conférences).

3^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Economie publique (cours et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Economie publique (cours et conférences).

MENTION C (Enseignement).

1^{re} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie politique. — Sociologie. — Economie sociale. — Statistique. — Eléments du droit. — Finances publiques. — Psychologie expérimentale. — Histoire de la philosophie.

Semestre d'été. — Economie politique. — Economie sociale. — Sociologie. — Statistique. — Histoire des institutions politiques de la Suisse (XIX^{me} siècle)². — Finances publiques. — Psychologie expérimentale. — Histoire de la philosophie.

¹ Voir note p. 43.

² Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

2^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique¹. — Pédagogie.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Pédagogie.

3^{me} année. — *Semestre d'hiver.* — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Economie publique. — Pédagogie. — Droit public.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique commerciale. — Droit commercial. — Géographie humaine. — Histoire économique. — Pédagogie. — Loi sur la poursuite pour dettes². — Economie publique.

¹ Voir note p. 43.

² Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES COMMERCIALES

M. le professeur Claudius TERRIER, Administrateur.

Pour le Programme des Cours et Conférences, voir Faculté des Sciences
Economiques et Sociales.

Un Institut des Hautes Etudes commerciales est rattaché à la
Faculté des Sciences économiques et sociales¹.

Admission.

Sont admis à l'Institut et peuvent y obtenir les diplômes de Hau-
tes Etudes commerciales ou d'Expert-comptable :

a) Les personnes pouvant être immatriculées dans la Faculté des
Sciences économiques et sociales (voir p. 36).

b) Les étudiants exmatriculés d'une autre Ecole de Hautes Etu-
des Commerciales suisse ou étrangère.

c) Les diplômés de la 3^{me} année de l'Ecole supérieure de Com-
merce de Genève, de la 3^{me} année de la Section commerciale de
l'Ecole supérieure des jeunes filles de Genève, ainsi que les porteurs
de titres jugés équivalents.

d) Les personnes ayant dix-huit ans accomplis qui justifient de
connaissances équivalentes par des titres ou diplômes ou par un
examen d'admission².

Diplômes.

L'Institut des Hautes Etudes commerciales délivre un diplôme
de Hautes Etudes commerciales (mention A, Economie privée;
mention B, Economie publique).

PLANS D'ÉTUDES

Diplôme de Hautes études commerciales.

MENTION A (Economie privée).

1^{re} année. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale. —
Technique commerciale. — Economie politique. — Statistique.
— Histoire économique (Période moderne)³. — Géographie

¹ Voir la Notice sur les Hautes Etudes commerciales à l'Université de
Genève.

² Pour les conditions relatives à cet examen, voir la Notice.

³ Voir note, page 54.

humaine. — Introduction au droit. — Droit commercial. —
Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique com-
merciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire écono-
mique (Période moderne). — Géographie humaine. — Droit
commercial. — Finances publiques.

2^{me} année. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale.
— Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit
commercial. — Economie sociale.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique com-
merciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Eco-
nomie sociale. — Loi sur la poursuite pour dettes et la faillite¹.

MENTION B (Economie publique).

1^{re} année. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale
— Technique commerciale. — Economie politique. — Statisti-
que. — Histoire économique (Période moderne)². — Géographie
humaine. — Introduction au droit. — Droit commercial. — Eco-
nomie publique (cours et conférences). — Finances publiques.

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique com-
merciale. — Economie politique. — Statistique. — Histoire éco-
nomique (Période moderne). — Géographie humaine. — Droit
commercial. — Economie publique (cours et conférences). —
Finances publiques.

2^{me} année. — *Semestre d'hiver*. — Economie commerciale.
— Technique commerciale. — Géographie humaine. — Droit
commercial. — Economie sociale. — Economie publique (cours
et conférences).

Semestre d'été. — Economie commerciale. — Technique com-
merciale. — Géographie humaine. — Droit commercial. — Eco-
nomie sociale. — Hygiène publique. — Droit public. — Econo-
mie publique (cours et conférences).

¹ Obligatoire pour les nationaux. Faculté d'option pour les étrangers avec
Droit constitutionnel comparé ou Droit international public.

² Les matières sur lesquelles les candidats sont interrogés aux épreuves
d'histoire économique font l'objet de l'enseignement donné pendant deux
semestres, une année sur deux.

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Folliet Fehr V. Martin	46 20 B.P.	Folliet	46	Folliet	46	Rappard Derobert	46 17	Terrier Edm. Pittard	46 45	Rappard Terrier	46 F.S.E.S.
9 à 10	Choisy Folliet Fehr V. Martin	28 46 20 B.P.	Folliet Berguer	46 28	Hersch Folliet Fehr	S.St. 46 20	Terrier	46	Choisy Terrier G. Werner	28 46 49	Terrier	F.S.E.S.
10 à 11	G. Duprat G. Werner Sauser-Hall	46 49 48	Babel Borgeaud Berguer Sauser-Hall	57 49 29 48	Hersch Borgeaud Edm. Pittard Sauser-Hall	S.St. 49 45 48	Terrier Sauser-Hall	46 48	G. Werner	49	Rossier Oltamare Choisy G. Werner	45 46 29 49
11 à 12	G. Duprat P. E. Martin G. Werner Scelle	46 47 48 Aula	Babel Claparède Scelle Sauser-Hall	46 30 48	Babel Claparède Scelle Sauser-Hall	46 30 Aula 48	Hersch G. Werner	46 48	Hersch Rossier	46 49	Bally J. Duprat Rossier	45 46 49

FACULTÉ DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES (suite)

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
14 à 15	Terrier Sommer	30 48	Terrier Dottrens Klug Sommer	30 I.S.E. 49 48	Klug	49	Milhaud Mirimanoff Sommer	49 20 48	Milhaud Klug Gampert	49 30 28	Bonnet	17
15 à 16	Terrier Malche	30 I.S.E.	Burky Terrier H. Reverdin P. E. Martin	Sém. Géogr. 30 46 45	Pagès P. E. Martin	48 45	Thibaudet	45	Babel Klug Berguer	46 30 28	Milhaud	30
16 à 17	G. Duprat Malche Ch. Werner	30 I.S.E. 45	Burky Bovet Bally	46 47 45	Burky Ch. Werner	46 45	Velleman Cristiani	45 I.H.	G. Duprat Malche Ch. Werner	48 47 45	Milhaud Cristiani	30 I.H.
17 à 18	G. Duprat Deonna	30 46	Burky Bovet	46 58	Rappard Burky	30 46	Milhaud Hersch Velleman	30 S. Stat. 45	G. Duprat Malche Deonna	48 47 46		
18 à 19	Eug. Pittard Malche	30 45	Eug. Pittard Burky Heilperin Grandjean	30 58 45 48	Milhaud Hersch Pasdermadjian	48 46 47	Milhaud Thibaudet	30 Aula	Milhaud Thibaudet Tanner Malche Grandjean Gielly	30 Aula 28 45 48 46		

FACULTÉ DE DROIT

M. le professeur Paul Logoz, Doyen.

	Salle
M. Charles Borgeaud , prof. ord.	
<i>Histoire nationale</i> (Histoire des Institutions politiques de la Suisse). — Le XIX ^e siècle.	2 h.
Mardi et mercredi, à 10 heures.	49.
<i>Conférence</i> . — Travaux de séminaire.	2 h.
Jeudi, à 16 et à 17 heures.	50.
	et Archives d'Etat (salle Harvey)
M. Paul Logoz , prof. ord.	
<i>Procédure pénale</i> (y compris l'organisation judiciaire).	5 h.
Lundi, à 8 et à 9 h.; vendredi, à 10 et à 11 h., et samedi, à 10 heures.	48.
<i>Conférence</i> (travaux personnels des étudiants).	1 h.
Samedi, à 11 heures.	48.
M. Georges Werner , prof. ord.	
<i>Droit public général</i> . — Principes généraux de l'organisation constitutionnelle et administrative.	4 h.
Lundi, à 10 h.; vendredi, à 9 et à 10 h.; samedi, à 10 heures.	49.
<i>Droit administratif suisse</i> .	2 h.
Lundi et jeudi, à 11 heures.	48.
M. Hugo de Claparède , prof. hon.	
<i>Introduction à la science du droit</i> .	4 h.
Mardi, à 10 et à 14 h.; mercredi et jeudi, à 10 h.	17.
<i>Histoire du droit public germanique</i> .	3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 11 heures.	17.
* <i>Code civil allemand</i> . — Livre II (Droit des obligations, partie générale).	3 h.
Lundi, mercredi et vendredi, à 14 heures.	17.
* <i>Code civil allemand</i> . — Livre IV (Droit de famille).	4 h.
Lundi, à 8 et à 9 h.; mardi et mercredi, à 9 heures.	17.
M. Albert Richard , prof. ord.	
<i>Droit civil suisse</i> . — Droits réels.	5 h.
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, à 9 h.	48.

* Cours donné en allemand.

	Salle
<i>Conférence</i> . — Exercices pratiques.	1 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	48.
<i>Séminaire</i> . — Travaux personnels des candidats à la licence.	1 h.
Vendredi, à 14 et à 15 heures, tous les 15 jours.	48.
M. Georges Scelle , prof. ord.	
<i>Droit international public</i> .	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 11 heures.	Aula.
M. Erich-Hans Kaden , prof. ord.	
<i>Système du droit privé romain</i> . — Droits patrimoniaux de la famille. Successions.	3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 8 heures.	49.
<i>Histoire et procédure du droit romain</i> .	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures.	49.
<i>Droit romain</i> (conférence destinée aux étudiants de 1 ^{re} année).	1 h.
Samedi, à 9 heures.	49.
<i>Séminaire de droit romain</i> (destiné aux étudiants avancés).	4 h.
Jeudi, à 11 heures.	49.
* <i>Code civil allemand</i> . — Livre I : Partie générale.	4 h.
Mercredi et vendredi, à 15 et à 16 heures.	49.
* <i>Exercices de droit civil allemand</i> (travaux écrits).	2 h.
Mardi, à 15 et à 16 heures.	49.
M. Georges Sauser-Hall , prof. ord.	
<i>Droit international privé</i> .	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 10 heures.	48.
<i>Séminaire de droit international privé</i> .	1 h.
Lundi, à 15 heures.	50.
<i>Droit civil comparé</i> .	
Droit de succession.	2 h.
Mardi et mercredi, à 11 heures.	48.
M. Edgard Milhaud , prof. ord.	
<i>Cours général d'économie politique</i> . — La répartition et la consommation des richesses.	4 h.
Jeudi, à 17 et à 18 h.; vendredi, à 18 h.; samedi, à 15 heures.	30.
<i>Conférence</i> .	1 h.
Samedi, à 16 heures.	30.

* Cours donné en allemand.

M. William-E. Rappard , prof. ord.	
<i>Finances publiques.</i> — Les impôts indirects. Le crédit public.	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	46.
<i>Société des Nations.</i> — La Société des Nations, son origine et son fonctionnement.	1 h.
Mercredi, à 17 heures.	30.
M. François Naville , prof. extr.	
<i>Médecine légale et technique policière scientifique.</i> — Cours théorique et démonstrations pratiques.	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	Institut de méd. légale ¹ .
<i>Laboratoire de recherches spéciales.</i>	
Tous les jours. [S'adresser à l'Institut.]	
M. Edmond Pittard , prof. extr.	
<i>Droit commercial.</i> — Transports par chemin de fer.	2 h.
Mardi et mercredi, à 8 heures.	48.
<i>Propriété industrielle.</i> — Brevets d'invention.	1 h.
Lundi, à 10 heures.	17.
M. Paul Carry , prof. extr.	
<i>Sociétés commerciales.</i> — Les sociétés de personnes : société simple, en nom collectif, en commandite.	2 h.
Mardi et vendredi, à 8 heures.	17.
<i>Le droit de change</i> (y compris l'ordonnance allemande sur le change).	2 h.
Jeudi et samedi, à 8 heures.	48.
<i>Conférence.</i> — Travaux écrits, discussion de cas pratiques.	1 h.
Lundi, à 14 heures.	49.
M. Wolfgang Liebeskind , chargé de cours.	
<i>Histoire du droit germanique et suisse : Droit privé.</i>	4 h.
Lundi, mardi, mercredi et jeudi, à 9 heures.	49.
<i>Conférence</i> (avec travaux écrits).	1 h.
Jeudi, à 10 heures.	49.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre III : Les droits réels.	4 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 h.; samedi, à 9 h.	50.

¹ Rue de l'Ecole-de-Médecine.

* Cours donné en allemand.

M. Louis Hamburger , chargé de cours.	
* <i>Droit commercial allemand.</i>	4 h.
Lundi, mercredi, jeudi et vendredi, à 15 heures.	17.
<i>Législation allemande du travail.</i>	3 h.
Jeudi, vendredi et samedi, à 11 heures.	50.
* <i>Code civil allemand.</i> — Livre V : Les successions.	3 h.
Mercredi, jeudi et vendredi, à 16 heures.	17.
<i>Séminaire de législation du travail internationale et comparée ; travaux personnels des étudiants.</i>	1 h.
Tous les 15 jours, jour et heure à fixer.	

COURS ET CONFÉRENCES POUR LE DOCTORAT

<i>Droit civil.</i> — M. le professeur Albert RICHARD : La législation du travail en Suisse.	
<i>Droit commercial.</i> — M. le professeur Edmond PITTARD.	
<i>Droit pénal.</i> — M. le professeur Paul LOGOZ.	
<i>Droit public.</i> — M. le professeur Georges WERNER.	
<i>Droit romain.</i> — M. le professeur Erich-Hans KADEN.	
Les candidats au doctorat qui désirent suivre cet enseignement sont priés d'en informer le doyen au début du semestre.	
<i>Droit international public.</i> — M. le professeur Georges SCHELLE : L'acte juridictionnel en droit international.	1 ¹ / ₄ h.
Mercredi, à 18 heures.	49.
<i>Droit international privé.</i> (Les titres au porteur et les effets de commerce en droit international privé).	
— M. le professeur honoraire Pierre ARMINJON.	1 h.
Vendredi, à 18 heures.	Salle 50.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

M. Maurice Battelli , Dr en droit.	
<i>Les institutions de démocratie directe en droit comparé.</i>	1 h.
Jeudi, à 9 heures.	17.
M. Nathan Feinberg , Dr en droit.	
<i>Le problème des minorités en droit interne et international.</i>	1 h.
Mardi, à 17 heures.	49.
M. Michel Grodensky , Dr en droit, lic. ès sc. soc.	
<i>Introduction à la théorie générale du droit.</i>	1 h.
Lundi, à 15 heures.	49.

* Cours donné en allemand.

	Salle
<i>Introduction à la philosophie du droit public.</i>	1 h.
Lundi, à 16 heures.	49.
<i>Introduction à la philosophie du droit civil.</i>	1 h.
Lundi, à 17 heures.	49.
M. Paul Guggenheim , prof. adjoint à l'Institut univers. de hautes études internat.	
* <i>Droit administratif allemand.</i>	4 h.
Mardi, mercredi et vendredi, à 8 h. ; samedi, à 9 heures.	57.
M. Hans Morgenthau , Dr en droit.	
<i>Les théories de l'Etat dans l'antiquité.</i>	1 h.
Jeudi, à 16 heures.	49.
* <i>Notions et problèmes fondamentaux du droit constitutionnel allemand.</i>	3 h.
Mardi, jeudi et vendredi, à 18 heures.	49.
* <i>Introduction à la philosophie de l'Etat allemand.</i>	1 h.
Jeudi, à 17 heures.	49.
M. Fernando Pereira da Silva , Dr en droit.	
<i>Principes de droit pénal international.</i>	1 h.
Jeudi, à 14 heures.	45.
M. Maurice Roulet , Dr en droit.	
<i>Les assurances sociales en Suisse.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	47.
M. Paul-Emile Schazmann , Dr en droit.	
<i>La protection des œuvres littéraires et artistiques en droit international.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	49.
M. Jude Suss , Dr en droit.	
<i>Exercices de terminologie et de traduction juridiques d'allemand en français et de français en allemand.</i>	2 h.
Lundi, de 16 à 18 heures.	48.

CONFÉRENCES

Des conférences sont organisées par les professeurs sur les matières de leur enseignement. Des travaux écrits peuvent être demandés aux élèves. Pour s'inscrire aux examens il faut présenter les certificats de conférences requis par le Règlement spécial adopté par la Faculté. Pour le doctorat, la demande d'approbation du sujet de la thèse doit être accompagnée d'un travail de conférence jugé suffisant par le professeur de l'enseignement duquel relève le sujet choisi.

* Cours donné en allemand.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de droit :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de la Section classique ou de la Section réelle latine du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes¹. Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

SALLE DE TRAVAIL

La *Salle de Travail* (au rez-de-chaussée du bâtiment de la Bibliothèque publique et universitaire) est ouverte tous les jours, de 9 heures à midi et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

PLAN D'ÉTUDES

Licence en Droit.

Ce plan d'études n'est pas obligatoire, mais les étudiants feront bien de s'y conformer. En s'en écartant, ils s'exposent à suivre les cours de caractère préparatoire après ceux auxquels ces cours doivent servir d'introduction. Ils s'exposent aussi à des conflits d'heures qu'il est désirable d'éviter.

1^{re} année². — *Semestre d'hiver* : Introduction au droit. — Droit romain (droits réels, partie spéciale des obligations, successions). —

¹ Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

² Les étudiants de première année sont invités à suivre un cours de *Logique* et un cours d'*Histoire nationale* (étudiants genevois) à la *Faculté des lettres* et, à la *Faculté des sciences économiques et sociales*, deux heures au moins de cours par semaine, à leur choix, indépendamment du *cours général d'Economie politique* obligatoire et du cours de *Finances* (seconde année), qui font partie du programme de la Faculté de droit.

Histoire du droit moderne. — Droit public général. — Droit constitutionnel comparé. — Economie politique.

Semestre d'été : Droit romain (partie générale des obligations, personnes et famille, histoire et procédure). — Histoire du droit moderne. — Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Droit public général. — Economie politique.

2^{me} année. — *Semestre d'hiver* : Droit constitutionnel comparé. — Finances. — Droit civil suisse (partie générale des obligations). — Droit commercial (propriété industrielle). — Droit pénal (partie générale) ou procédure civile. — Droit international public. — Médecine légale.

Semestre d'été : Histoire des institutions politiques de la Suisse. — Finances. — Droit civil suisse (partie spéciale des obligations et successions, ou droits réels). — Droit commercial (sociétés sans personnalité et propriété industrielle). — Droit pénal (partie spéciale), ou procédure pénale. — Droit international public. — Médecine légale.

3^{me} année. — *Semestre d'hiver* : Droit civil suisse (personnes et famille). — Droit commercial (Les Sociétés, Assurances privées et Poursuite pour dettes). — Procédure civile ou droit pénal (partie générale). — Droit public fédéral. — Législation civile comparée.

Semestre d'été : Droit civil suisse (droits réels, ou successions et partie spéciale des obligations). — Droit commercial (Droit de change et transports). — Procédure pénale ou droit pénal (partie spéciale). — Droit international privé. — Législation civile comparée. — Droit administratif fédéral.

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9	Kaden Logoz de Claparède	49 48 17	Kaden Carry Pittard Liebeskind Guggenheim	49 17 48 50 57	Kaden Pittard Liebeskind Guggenheim	49 48 50 57	Kaden Rappard Carry	49 46 48	Kaden Carry Liebeskind Guggenheim	49 17 50 57	Kaden Rappard Carry	49 46 48
9 à 10	Liebeskind Logoz de Claparède	49 48 17	Liebeskind Richard de Claparède	49 48 17	Liebeskind Richard de Claparède	49 48 17	Liebeskind Richard Battelli	49 48 17	Werner Richard	49 48	Kaden Richard Liebeskind Guggenheim	49 48 50 57
10 à 11	Werner Pittard Sauser-Hall	49 17 48	Borgeaud Sauser-Hall de Claparède	49 48 17	Borgeaud Sauser-Hall de Claparède	49 48 17	Liebeskind Naville I.M.L. Sauser-Hall de Claparède	49 48 48 17	Werner Logoz	49 48	Werner Logoz	49 48
11 à 12	Scelle Werner	Aula 48	Scelle Sauser-Hall	Aula 48	Scelle Sauser-Hall	Aula 48	Kaden Werner de Claparède Hamburger	49 48 17 50	Logoz de Claparède Hamburger	48 17 50	Logoz de Claparède Hamburger	48 17 50
14 à 15	Carry de Claparède	49 17	de Claparède	17	de Claparède	17	Pereira da Silva	45	Richard de Claparède	48 17		
15 à 16	Sauser-Hall Hamburger Grodensky	50 17 49	Kaden	49	Kaden Hamburger	49 17	Hamburger	17	Richard Kaden Hamburger	48 49 17	Milhaud	30
16 à 17	Suss Grodensky	48 49	Kaden	48	Kaden Hamburger	49 17	Borgeaud 50 et Arch. Morgenthau Hamburger	49 49 17	Kaden Hamburger	49 17		
17 à 18	Suss Grodensky	48 49	Feinberg	49	Rappard	30	Borgeaud 50 et Arch. Morgenthau Milhaud	49 49 30	Schazmann	49		
18 à 19			Morgenthau	49	Scelle	49	Milhaud Morgenthau	30 49	Milhaud Morgenthau Arminjon	30 49 50		

FACULTÉ DE MÉDECINE

M. le professeur **Eugène BUJARD**, Doyen.

M. le Dr **Jean-Amédée Weber**, prof. ord.

Anatomie topographique de la tête, du cou et des membres.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, à 8 h. ; samedi, de 7 à 9 heures. Aula Ec. Méd.

Ostéologie. — Etude du squelette par le modelage. 2 h.

Lundi, de 14 à 16 heures. Ec. Méd. Salle de dissect.

Le *Laboratoire d'anatomie* sera ouvert pendant le semestre d'été. Se renseigner auprès du professeur dès le début du semestre.

Eventuellement il y aura un *répétitoire gratuit* concernant des questions d'anatomie et d'organogénie.

[S'adresser au professeur.]

Laboratoire pour recherches spéciales.

Tous les jours. Ec. Médecine.

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. ord.

Histologie normale. — 2^{me} partie : organes et appareils. 4 h.

Lundi, mardi, mercredi et vendredi, à 7 heures. Ec. Méd.

Embryologie générale (embryogénie et histogénie). 2 h.

[A lieu au semestre d'hiver].

Stomatologie normale. 2 h.

Jeudi, de 7 h. 30 à 9 heures. Ec. Méd.

Laboratoire d'histologie.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, sauf le jeudi ; les travaux pratiques ont lieu le lundi, le mercredi, le vendredi et le samedi, de 9 à 11 heures, le mardi, de 14 à 16 heures.

Exercices de technique microscopique.

[S'adresser au professeur.]

Laboratoire d'embryologie et d'histogénie.

[A lieu au semestre d'hiver.]

Laboratoire pour recherches spéciales. — Tous les jours, sauf le jeudi. [S'adresser au professeur.] Ec. Méd.

M. le Dr **Frédéric Battelli**, prof. ord.

Fonctions de relation.

Mardi, de 16 à 18 h. ; lundi, mercredi, vendredi et samedi, à 11 heures. 6 h.
Ec. Méd.

Exercices pratiques dans le laboratoire.

Mardi et jeudi, de 9 heures à midi. Ec. Méd.

Exercices pratiques et théoriques pour étudiants avancés.

Jeudi, à 16 heures. Ec. Méd.

Laboratoire pour recherches spéciales.

Tous les jours. Ec. Méd.

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord.

Anatomie pathologique spéciale. 4 h.

Lundi, jeudi, vendredi, à 8 h. ; vendredi, à 16 h. Inst. path.¹

Cours sur les tumeurs. 1 h.

Samedi, à 9 heures. Inst. path.

Anatomie pathologique de la cavité buccale et du pharynx. 2 h.

[A lieu au semestre d'hiver].

Laboratoire d'histologie pathologique. 6 h.

Lundi, jeudi et samedi, de 14 à 16 heures. Inst. path.

Travaux spéciaux. — Tous les jours. Inst. path.

M. le Dr **Maurice Roch**, prof. ord.

Clinique médicale. 7 h. ¹/₂

Tous les jours, sauf le samedi, de 9 h. à 10 h. 30. Hôp. cant.²

Stage clinique (pour médecins et élèves dont la scolarité est terminée). 6 h.

Tous les jours. Hôp. cant.

Exercices d'auscultation. 2 h.

Mardi, de 17 à 19 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Ernest Kummer**, prof. ord.

Clinique chirurgicale. 7 ¹/₂ h.

Tous les jours, sauf le samedi, de 10 h. 30 à midi. Hôp. cant.

Stage clinique d'un mois pour candidats en médecine.

Tous les jours [S'adresser au professeur]. Hôp. cant.

Travaux pratiques. — Anesthésie, antisepsie. — Bandages et appareils. — Pratique urologique.

[S'adresser au professeur.] Hôp. cant.

Travaux de laboratoire.

Tous les jours [S'adresser au professeur]. Hôp. cant.

¹ Institut pathologique, boul. de la Cluse.

² Hôpital cantonal.

M. le Dr **René Koenig**, prof. ord.
Clinique gynécologique et obstétricale. 5 h.
 Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, à 7 h. Maternité.
Gynécologie. 1 h.
 Lundi, à 17 heures. Maternité.
Stage d'obstétrique.
 Deux semaines consécutives. Maternité.
Laboratoire pour recherches.
 Tous les jours. Maternité.

M. le Dr **Pierre Gautier**, prof. ord.
Clinique infantile 2 h.
 Mercredi et vendredi, à 17 heures. Clin. infant.¹

M. le Dr **Adolph Franceschetti**, prof. ord.
Clinique ophtalmologique. 2 h.
 Mercredi, à 17 et à 18 heures. Clin. ophtalm.²
Cours d'ophtalmoscopie. 1 h.
 Lundi, à 17 heures. Clin. ophtalm.

M. le Dr **Charles Ladame**, prof. ord.
Clinique des maladies mentales. 2 h.
 Mercredi, de 14 à 16 heures. Asile de Bel-Air³.

M. le Dr **Charles Du Bois**, prof. ord.
Clinique des maladies vénériennes et cutanées. 3 h.
 Lundi, mardi et mercredi, à 8 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Bernard Wiki**, prof. ord.
Matière médicale et thérapeutique expérimentale (Pharmacologie). 2 h.
 Mardi, à 15 heures, et mercredi, à 16 heures. Ec. Méd.
Art de formuler. Exercices de rédaction d'ordonnances (Cours théorique).
 Samedi, de 10 heures à midi. Ec. Méd.
Exercices pratiques de prescription et de dispensation des médicaments. 2 h.
 [A lieu au semestre d'hiver.]
Laboratoire pour recherches spéciales.
 Tous les jours, sauf le samedi. [S'adresser au professeur]. Ec. Méd.

¹ Clinique infantile, rue Prevost-Martin, 28.
² Clinique ophtalmologique, rue Alcide-Jentzer.
³ Asile cantonal des Aliénés, Bel-Air, Chêne.

M. le Dr **Georges Bickel**, prof. ord.
Policlinique médicale. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 18 heures. Policlinique.
Stage de policlinique médicale.
 Tous les jours, jeudi excepté, de 16 à 18 heures, deux semaines consécutives. Policlinique.
Clinique propédeutique. 1 h.
 Jeudi, à 18 heures. Hôp. cant.

M. le Dr **Jean-Alfred Veyrassat**, prof. ord.
Policlinique chirurgicale. 2 h.
 Samedi, de 10 heures à midi. Policlinique.
Chirurgie opératoire. 6 h.
 Lundi, mercredi et vendredi, de 17 à 19 heures. Ec. Méd.

M. le Dr **Raoul de Seigneux**, prof. ord.
Cours pratique d'opérations obstétricales sur le mannequin (2^{me} partie : le forceps). 2 h.
 Samedi, de 7 à 9 heures. Maternité (Amphith.)
Exercices pratiques de diagnostic gynécologique et obstétrical sur le mannequin. 2 h.
 Mardi, à 16 h.; vendredi, à 15 heures. Policl. obst. et gyn., s. 26¹.
 Sutures de déchirures périnéales sur le mannequin, pour les participants à ce cours.
 Mardi, à 14 heures. Policl. obst. et gyn. (cabinet du Prof.)
Policlinique gynécologique et obstétricale. 5 h.
 Stage d'un mois, limité à 2 participants par mois.
 Tous les jours, sauf le jeudi, à 14 heures. Policl. obst. et gyn.

M. le Dr **Zareh Chéridjian**, prof. extr.
Oto-rhino-laryngologie. 2 h.
 Lundi et vendredi, à 18 heures. Policl. oto-rhino-laryngologique.

M. le Dr **François Naville**, prof. extr.
Médecine légale. — Cours théorique et démonstrations pratiques. 2 h.
 Mardi et vendredi, à 14 heures. Institut de méd. légale².
Autopsies médico-légales. — Rédactions de rapports et expertises par les élèves; démonstrations de laboratoire selon matériel et sur convocation.
Laboratoire de recherches spéciales. Institut de méd. légale.
 Tous les jours [S'adresser à l'Institut].

¹ Maternité.
² Rue de l'Ecole-de-Médecine.

- M. le Dr Charles Julliard, prof. extr.
Chirurgie des accidents et médecine d'assurance. 2 h.
[A lieu au semestre d'hiver.]
- M. le Dr Hector Cristiani, prof. ord.
Bactériologie. 2 h.
Jeudi et samedi, à 16 heures. Institut d'hygiène et de bactériologie¹.
Travaux pratiques de bactériologie. 4 h.
Jeudi et samedi, de 17 à 19 heures. Inst. d'hyg. et de bactér.
- M. le Dr René Gilbert, chargé de cours.
Radiologie générale. 2 h.
[A lieu au semestre d'hiver].
Stage de radiologie clinique pour médecins ou étudiants ayant terminé leur scolarité.
Tous les jours (nombre limité). S'adresser au professeur.
Institut central de Radiologie.
- M. le Dr Pierre Besse, chargé de cours.
Physiothérapie. — Cours théorique et présentations. 1 h.
Jeudi, à 16 heures. Inst. de physioth., Hôp. cant.

COURS DE PRIVAT-DOCENTS

- a) Nouveau règlement.
- M. le Dr Nicolas Betchov, privat-docent de médecine interne.
La tuberculose. — Etude clinique. Lutte sociale antituberculeuse. Démonstrations pratiques et visites d'institutions. 1 h.
Lundi, à 16 heures. Hôp. cant.
- M. le Dr Edmond Barbey, privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.
Répertoire d'oto-rhino-laryngologie. 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Pol. oto-rhino-laryngologique.
- M. le Dr Fernand Chatillon, privat-docent d'obstétrique et de gynécologie.
Cours de gynécologie et obstétrique. 1 h.
Vendredi, à 17 heures. Maternité.
- M. le Dr Roger Fischer, privat-docent de biologie médicale.
Physicochimie et médecine. Chapitres choisis. 1 h.
(Jour et heure à fixer.)
- Conférence de cancérologie.* 1 h.
(Jour et heure à fixer.)
- M. le Dr Henri Flournoy, privat-docent de psychopathologie.
Les bases scientifiques de la psychanalyse freudienne. 1 h.
Jeudi, à 14 heures. Univ. s. 30.

¹ Quai d'Arve.

- M. le Dr Oscar-Louis Forel, privat-docent de psychiatrie.
Psychiatrie générale. 1 h.
Mardi, à 18 heures. Université, s. 28.
- M. le Dr Jean Golay, privat-docent de dermatologie et syphiligraphie.
Les maladies vénériennes. 1 h.
Samedi, à 16 heures. Clin. médicale.
- M^{me} Dr Léonore Gourfein-Welt, privat-docent d'ophtalmologie.
Cours d'ophtalmoscopie. — Détermination de la réfraction. 1 h.
Samedi, à 17 heures. Clin. ophtalm.⁴
- M. le Dr Albert Jentzer, privat-docent de chirurgie.
La chirurgie du cerveau. 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Clin. chirurg.
- M. le Dr Herz Mantchik, privat-docent d'oto-rhino-laryngologie.
Chapitres choisis de la spécialité oto-rhino-laryngologique. 1 h.
Samedi, à 11 heures. Policl. oto-rhino-laryng.²
- M. le Dr Georges de Morsier, privat-docent de neurologie et de psychiatrie.
Neurologie. 1 h.
Vendredi, à 17 heures. Clin. médicale.
- M. le Dr J.-Jacques Mozer, privat-docent de médecine interne.
Chapitres de médecine interne. 1 h.
Lundi, à 16 heures. Clin. méd.
- M. le Dr François Ody, privat-docent de chirurgie.
Chirurgie du système nerveux. 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Université.
- M. le Dr John-Henri Oltramare, privat-docent de chirurgie.
Urologie. 1 h.
(Jour et heure à fixer.) Clin. chir.
- M. le Dr Georges Piotrowski, privat-docent de physiologie pathologique.
Technique et interprétation des examens de laboratoire. 1 h.
Jeudi, à 11 heures. Clin. ophtalm.
- M. le Dr Charlie Saloz, privat-docent de médecine interne.
Sémiologie cardio-vasculaire. 1 h.
[A lieu au semestre d'hiver.]
- M. le Dr Raymond de Saussure, privat-docent de psychiatrie.
Applications de la psychanalyse à la criminologie et à la pénologie. 1 h.
Mardi, à 14 heures. Université, s. 45.
- M. J. Stephani, privat-docent de médecine interne.
Etude clinique et radiographique de la tuberculose pulmonaire. — Formes de début. — Formes de la période d'état. — Thérapeutique adaptée aux différentes formes. 1 h.
Samedi, à 16 heures. Clin. méd.

¹ Rue Alcide-Jentzer.

² Boulevard de la Cluse, 42.

b) Ancien règlement.	
M. le Dr Louis Aubert.	
<i>Gynécologie opératoire.</i>	1 h.
Mercredi, à 18 heures.	Maternité.
M. le Dr Henri Audeoud.	
<i>Hygiène et alimentation de l'enfance.</i>	1 h.
Samedi, à 18 heures.	Polyclinique.
M. le Dr Augustin Collomb.	
<i>Répertoire pratique d'ophtalmologie.</i>	2 h.
Jeudi, de 17 à 19 heures.	Clinique
M. le Dr Charles Martin-Du Pan.	
<i>Chirurgie infantile.</i>	1 h.
Mardi, à 10 h. 30.	Hôp. Gourgas ¹ .
M. le Dr Rista Mitkovitch.	
<i>Criminologie spéciale.</i> — Les aliénés criminels. Les demi-fous et la responsabilité atténuée. Le crime passionnel. Le crime politique. Le crime collectif. Peine de mort.	1 h.
Lundi, à 15 heures.	Univ., s. 48.
M. le Dr Théodore Reh.	
<i>Bactériologie clinique.</i>	2 h.
Jeudi, de 14 à 16 heures.	Inst. d'Hyg.
<i>Hygiène sociale.</i>	1 h.
Samedi, à 16 heures.	Inst. d'Hyg.
M. le Dr Charles Perrier.	
<i>Chapitres choisis d'urologie chirurgicale.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	Hôp. cant.
M. le Dr Charles Waegeli.	
<i>Séminaire d'obstétrique.</i>	1 h.
Samedi, à 17 heures.	Audit. Maternité.

Conditions d'immatriculation.

Sont admis à l'immatriculation en qualité d'étudiants dans la Faculté de médecine :

1° Les personnes qui ont obtenu le certificat de maturité de l'une des sections du Gymnase de Genève.

2° Les bacheliers ès lettres et les licenciés ès sciences de l'Université de Genève.

3° Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études jugées équivalentes² par le Bureau, sur le préavis de la Faculté.

¹ Rue Gourgas, 19.

² Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

En principe, la Faculté de médecine de Genève n'immatricule comme étudiants réguliers que les personnes qui, par leurs titres et diplômes, sont admissibles dans leur propre pays à étudier la médecine.

Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*.

Sauf autorisation spéciale des professeurs titulaires, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Conditions d'admission aux Examens.

Seuls les étudiants *réguliers* peuvent postuler les grades en médecine.

Pour pouvoir se présenter aux examens, les étudiants doivent : 1° s'être inscrits aux cours théoriques et pratiques spécifiés dans le *Règlement de l'Université*, approuvé par le Conseil d'Etat, le 28 septembre 1918; 2° déposer au Bureau de l'Université une demande par écrit, adressée au Doyen; 3° justifier des inscriptions réglementaires, conformément au plan d'études ci-dessous, en déposant leur livret d'étudiant et les certificats de travaux pratiques à l'appui de leur demande.

Pour les autres détails, voir le *Règlement*.

N. B. — Les personnes qui désirent subir les examens fédéraux de médecine doivent produire un *certificat de maturité conforme au Règlement fédéral*. Elles sont priées de tenir compte des observations suivantes :

1° Les demandes d'inscription, accompagnées des pièces justificatives et faites sur les formulaires *ad hoc*, à remplir entièrement, doivent être adressées franco et sous enveloppe fermée, au président local. Les listes d'inscription seront closes le soir du jour indiqué au tableau affiché à l'Université comme terme d'inscription. Les formulaires d'inscription sont délivrés gratuitement par le concierge de l'Université.

2° Les demandes d'inscription doivent être accompagnées d'un émolument de 15 francs.

3° L'admission aux examens, y compris les épreuves écrites ou pratiques, ne pourra avoir lieu qu'après paiement des émoluments fixés, qui devront être versés au compte de chèques postaux du Service sanitaire fédéral à Berne (Compte n° III, 795). Le président local délivre des formulaires de chèques postaux.

4° Les Suisses porteurs de diplômes ou de certificats étrangers et les candidats étrangers à la Suisse, même porteurs de maturités fédérales ou cantonales régulières, doivent adresser leur demande

directement au président du Comité-directeur. Cette demande doit être faite quatre semaines au plus tard avant l'expiration du terme fixé pour l'inscription.

5° On peut se procurer au bureau des imprimés de la Chancellerie fédérale à Berne des exemplaires du règlement pour les examens fédéraux de médecine.

Le Président local des Examens fédéraux de médecine, M. le Dr E. Thomas, reçoit les inscriptions des candidats aux examens fédéraux à son domicile route de Florissant, 4, 2^e étage à gauche, les lundis, mercredis et samedis, de 14 à 15 heures.

PLAN D'ÉTUDES

Ce plan d'études ne comprend que les cours strictement obligatoires, mais est recommandé aux étudiants; il est destiné à leur servir de guide pour leur éviter d'être plus tard gênés par le chevauchement des heures des différents cours. Il est interdit aux étudiants réguliers de s'inscrire simultanément à des cours ayant lieu à la même heure.

ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1^{re} année. — 1^{er} semestre (hiver) : Botanique (1^{re} partie). — Physique (1^{re} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (1^{re} partie). — Chimie organique et inorganique (1^{re} partie).

2^{me} semestre (été) : Botanique (2^{me} partie). — Physique (2^{me} partie). — Anatomie comparée et Zoologie (2^{me} partie). — Chimie organique et inorganique (2^{me} partie).

Exercices pratiques (dans l'un ou l'autre semestre). — Travaux pratiques de chimie : analyse qualitative et analyse quantitative élémentaire. — En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques : de physique ; de botanique ; de zoologie et anatomie comparée. — Excursions botaniques.

EXAMENS : Première partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou Examen fédéral de sciences naturelles.

ÉTUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

2^{me} année. — 3^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale I. — Histologie normale I. — Embryologie. — Physiologie I. — Chimie physiologique.

Exercices pratiques : Dissection I.

4^{me} semestre (été) : Anatomie normale II. — Histologie normale II. — Physiologie II.

Exercices pratiques : Histologie normale — Physiologie (1^{re} série).

3^{me} année. — 5^{me} semestre (hiver) : Anatomie normale III. — Anatomie pathologique générale.

Exercices pratiques : Dissection II. — Physiologie (2^{me} série).

— En outre, il est recommandé de suivre les travaux pratiques d'embryologie et d'histogénie.

EXAMENS : Seconde partie du Baccalauréat ès sciences médicales ou Examen fédéral d'anatomie et de physiologie.

6^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale I. — Bactériologie appliquée à la médecine. — Cliniques : médicale, chirurgicale. — Policlinique chirurgicale.

Exercices pratiques : Médecine opératoire.

4^{me} année. — 7^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale ; chirurgicale ; obstétricale et gynécologique. — Policlinique chirurgicale. — Chirurgie générale. — Hygiène I. — Médecine légale I. — Thérapeutique et matière médicale I.

Exercices pratiques : Cours d'autopsies. — Opérations obstétricales.

8^{me} semestre (été) : Anatomie pathologique spéciale II. — Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique. — Médecine légale II. — Thérapeutique et matière médicale II. — Clinique et policlinique dermatologiques. — Policliniques obstétricale et gynécologique, oto-rhino-laryngologique.

Exercices pratiques : Bactériologie. — Histologie pathologique.

5^{me} année. — 9^{me} semestre (hiver) : Cliniques : médicale, chirurgicale, obstétricale et gynécologique, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Policliniques : médicale, gynécologique. — Hygiène II. — Médecine des accidents (partie théorique et partie pratique).

Exercices pratiques : Prescription et dispensation des médicaments.

EXAMENS : Première partie du Doctorat.

10^{me} semestre (été) : Cliniques : médicale, chirurgicale, psychiatrique, ophtalmologique, infantile. — Clinique et policlinique de dermatologie et de vénérlogie. — Policlinique médicale.

EXAMENS : Deuxième partie du Doctorat.

11^{me} semestre (obligatoire pour les examens fédéraux, mais peut être remplacé par un stage hospitalier reconnu par le Département fédéral de l'Intérieur) : Cliniques et policliniques. — Laboratoires spéciaux. — Stages.

Examen fédéral professionnel.

Présentation de la thèse.

Pour le Doctorat en médecine dentaire, consulter le règlement de l'Université.

E.M. = Ecole de médecine.
H.C. = Hôpital cantonal.
I.P. = Institut pathologique.
U. = Université, bâtiment principal.
M. = Maternité.
I. H. = Institut d'Hygiène.
A.A. = Asile des Aliénés.
I.R. = Institut de radiologie.

Cl. m. = Clinique médicale.
Cl. ch. = Clinique chirurgicale.
P. = Polyclinique.
P.oto. = Polycl. otorhinolaryng.
I.M.L. = Institut méd. légale.
Cl. inf. = Clinique infantile.
Cl. opht. = Clinique ophtalmolog.
Cl. = Clinique particulière.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8	Bujard E.M. Kœnig Mat.	Bujard E.M. Kœnig Mat.	Bujard E.M. Kœnig Mat.	Bujard E.M. Kœnig Mat.	Bujard E.M. Kœnig Mat.	J. A. Weber Aula E.M. de Seigneux Mat.
8 à 9	J. A. Weber Aula E.M. Askanazy I.P. Du Bois H.C.	J. A. Weber Aula E.M. Du Bois H.C.	J. A. Weber Aula E.M. Du Bois H.C.	Bujard E.M. Askanazy I.P.	J. A. Weber Aula E.M. Askanazy I.P.	J. A. Weber Aula E.M. de Seigneux Mat.
9 à 10	Bujard E.M.	Battelli E.M.	Bujard E.M.	Battelli E.M.	Bujard E.M.	Bujard E.M. Askanazy I.P.
9-10 1/2	Roch H.C.	Roch H.C.	Roch H.C.	Roch H.C.	Roch H.C.	
10 à 11	Bujard E.M.	Battelli E.M. Martin-Du Pan H.Cgas	Bujard E.M.	Battelli E.M.	Bujard E.M.	Bujard E.M. Wiki E.M. Veyrassat Pol.
10 1/2 - 12	E. Kummer H.C.	E. Kummer H.C.	E. Kummer H.C.	E. Kummer H.C.	E. Kummer H.C.	
11 à 12	Battelli E.M.	Battelli E.M. Martin-Du Pan H.Cgas	Battelli E.M.	Battelli E.M. Piotrowski Cl. opht.	Battelli E.M.	Battelli E.M. Wiki E.M. Veyrassat Pol. Mantchik P. oto.

FACULTÉ DE MÉDECINE (suite)

Heures.	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
14 à 15	Askanazy I.P. J. A. Weber Aula E.M.	Bujard E.M. de Seigneux Mat. Naville I.M.L. de Saussure U 45	Ladame A.A.	Askanazy I.P. Reh I.H. Flournoy U. 30	Naville I.M.L.	Askanazy I.P.
15 à 16	J. A. Weber Aula E.M. Askanazy I.P. Mitkovitch U. 48	Bujard E.M. Wiki E.M.	Ladame A.A.	Reh I.H. Askanazy I.P.	de Seigneux Mat.	Askanazy I.P.
16 à 17	Betchov H.C. vozer Cl. méd.	Battelli E.M. de Seigneux Mat. Julliard Cl. chir.	Wiki E.M.	Cristiani I.H. Besse H. C.	Askanazy I.P.	Cristiani I.H. Stephani Cl. Méd.
17 à 18	Kœnig Mat. Veyrassat E.M. Franceschetti Cl. Oph.	Battelli E.M. Roch H.C.	Gautier Cl. inf. Veyrassat E.M. Franceschetti Cl. Oph.	Cristiani I.H. Collomb Cl.	Chatillon Mat. Gautier Cl. inf. Veyrassat E.M. Perrier H. C. de Morsier Cl. méd.	Golay Cl. méd. Reh I.H. Cristiani I.H. Wægeli Mat. Gourlein-Welt Cl. opht.
18 à 19	Veyrassat Pol. Chéridjian P. Oto.	Roch H.C. Bickel Pol. Forel U. 28	Veyrassat E.M. Anbert Mat. Franceschetti Cl. Oph.	Cristiani I.H. Bickel H.C. Collomb Cl.	Bickel Pol. Veyrassat E.M. Chéridjian P. Oto.	Cristiani I.H. Audeoud Pol.

INSTITUT DENTAIRE

Président de la Commission : M. le Professeur Dr Hector CRISTIANI.

M. le Dr **Ernest Métral**, professeur à l'Institut dentaire.

Clinique dentaire, cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur des affections dentaires.

Exercices pratiques. 14 h.

Lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 à 17 h. ;
samedi, de 14 à 16 heures. Institut dentaire

Cours théorique. 1 h.

Samedi, à 16 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Albert Bardet**, professeur à l'Institut dentaire.

Policlinique dentaire. 12 h.

Tous les jours, de 8 à 10 heures. Inst. dent.

Art dentaire théorique. Hygiène dentaire. 1 h.

Mardi, à 7 heures. Inst. dent.

Anomalies des mâchoires. Orthodontie. 1 h.

Vendredi, à 7 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Paul Guillermin**, professeur à l'Institut dentaire.

Clinique de prothèse générale et chirurgicale. 7 h.

Lundi, mercredi et vendredi, de 8 à 10 h., et jeudi,
à 8 heures. Inst. dent.

Cours théorique de prothèse générale et chirurgicale. 1 h.

Jeudi, à 7 heures. Inst. dent.

M. le Dr **François Pfæffli**, professeur à l'Institut dentaire.

Couronnes et appareils à pont. 6 h.

Clinique.

Lundi et mardi, de 17 à 19 h. ; vendredi, à 17 h. Inst. dent.

Cours théorique.

Vendredi, à 18 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Eugène Bujard**, prof. ord. à l'Université.

Stomatologie normale. 2 h.

Jeudi, de 7 h. 30 à 9 heures. Ec. de Médecine.

M. le Dr **Max Askanazy**, prof. ord. à l'Université.

Anatomie pathologique de la cavité buccale et du pharynx. 2 h.

[A lieu au semestre d'hiver.]

M. le Dr **Charles Julliard**, prof. extr. à l'Université.

Chirurgie générale et de la cavité buccale. 1 h.

Mercredi, à 10 heures. Inst. dent.

M. le Dr **Charles Wartmann**, professeur à l'Inst. dentaire.

Pharmacologie. 2 h.

Mardi et vendredi, à 11 heures. Inst. dent.

Stomatologie clinique. 1 h.

Samedi, à 11 heures. Inst. dent.

Le laboratoire est ouvert tous les jours, de 8 à 12 heures ;

le lundi, le mardi, et le vendredi, de 14 à 19 heures ;

le mercredi et le samedi, de 14 à 17 heures.

Conditions d'admission.

Les conditions d'admission à l'Institut Dentaire sont les mêmes que celles qui sont indiquées plus haut pour la Faculté de Médecine (p. 68).

PLAN D'ÉTUDES

MM. les élèves ne sont pas obligés de s'en tenir strictement à l'ordre indiqué dans le présent plan d'études. Celui-ci ne doit être considéré que comme un guide recommandé par la Commission.

ÉTUDES A LA FACULTÉ DES SCIENCES.

1^{re} année. — 1^{er} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie inorganique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée.

La Commission engage MM. les élèves à suivre, pendant le 1^{er} semestre, des travaux pratiques de physique expérimentale, de botanique ou de zoologie et d'anatomie comparée.

2^{me} Semestre : Physique expérimentale. — Chimie organique. — Botanique. — Zoologie et Anatomie comparée. — Laboratoire de Chimie analytique.

EXAMENS : Examen fédéral de sciences naturelles ou première partie de l'examen propédeutique dentaire.

ETUDES A LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

2^{me} année. — 3^{me} Semestre : Histologie normale I. — Embryologie. — Anatomie normale I. — Physiologie I. — Laboratoire d'anatomie. — Travaux pratiques de stomatologie et d'embryologie.

4^{me} Semestre : Histologie normale II. — Stomatologie normale. — Anatomie normale II. — Physiologie II. — Laboratoire d'histologie normale.

EXAMENS : Examen fédéral d'anatomie et de physiologie ou deuxième partie de l'examen propédeutique dentaire.

ÉTUDES A L'INSTITUT DENTAIRE.

3^{me} année. — 5^{me} Semestre : Pathologie et Anatomie pathologique générales. — Chirurgie générale. — Clinique chirurgicale. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et Histologie pathologique des tissus dentaires.

6^{me} Semestre : Clinique chirurgicale. — Policlinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Couronnes et appareils à pont. — Pathologie spéciale de la cavité buccale et histologie pathologique des tissus dentaires.

4^{me} année. — 7^{me} Semestre : Policlinique dentaire et art dentaire théorique (extractions et traitement des anomalies des mâchoires). — Chirurgie générale. — Anesthésie générale. — Bactériologie théorique et pratique de la cavité buccale. — Clinique otorhino-laryngologique. — Pathologie et Thérapeutique pour dentistes. — Clinique dentaire et cours d'opérations dentaires ; traitement opératoire et conservateur. — Laboratoire dentaire ; prothèse générale et chirurgicale. — Couronnes et appareils à ponts.

8^{me} Semestre : Même programme que pour le semestre précédent.

EXAMENS : Examen fédéral de dentiste ou Examen de licence en chirurgie dentaire.

Pour le *Doctorat en médecine dentaire* (délivré par la Faculté de médecine), consulter le règlement de l'Université.

INSTITUT DENTAIRE

Heures	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7 à 8		Bardet		Guillermín Bujard E.M.	Bardet	
8 à 9	Bardet Guillermín	Bardet	Bardet Guillermín	Bardet Guillermín Bujard E.M.	Bardet Guillermín	Bardet
9 à 10	Bardet Guillermín	Bardet	Bardet Guillermín	Bardet	Bardet Guillermín	Bardet
10 à 11			Julliard			
11 à 12		Wartmann			Wartmann	Wartmann
14 à 15	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
15 à 16	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
16 à 17	Métral	Métral	Métral		Métral	Métral
17 à 18	Pfæflli	Pfæflli			Pfæflli	
18 à 19	Pfæflli	Pfæflli			Pfæflli	

FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

M. le professeur Auguste GAMPERT, Doyen.

	Salle
M. Eugène Choisy , prof. ord.	
<i>Histoire religieuse du XIX^e siècle.</i>	2 h.
Lundi et vendredi, à 9 heures.	28.
<i>Histoire générale du christianisme (1^{re} année)</i>	1 h.
Samedi, à 10 heures.	29.
<i>Séminaire calvinien.</i>	1 h.
Samedi, à 11 heures.	B. P. U ¹ .
M. Ernest Rochat , prof. ord.	
<i>Le catholicisme au X^e et au XX^e siècle, son enseignement, sa théologie, sa prédication, son action sociale.</i>	3 h.
Lundi, mardi et mercredi, à 10 heures.	28.
M. John Gaillard , prof. ord.	
<i>Ecclésiologie (suite).</i>	1 h.
Vendredi, à 11 heures.	28.
<i>Homilétique et diction (1^{re} année).</i>	2 h.
Mercredi, à 10 et à 11 heures.	29.
<i>Sermons et catéchèses.</i>	1 h.
Mardi, à 11 heures.	28.
M. Auguste Lemaitre , prof. ord.	
<i>Dogmatique. — La personne et l'œuvre de Jésus.</i>	3 h.
Mercredi, à 9 h. ; vendredi et samedi, à 8 heures.	28.
<i>Histoire du dogme christologique.</i>	1 h.
Vendredi, à 16 heures.	28.
<i>Patristique latine : Textes choisis.</i>	1 h.
Samedi, à 9 heures.	29.
<i>Introduction aux études théologiques.</i>	1 h.
Mercredi, à 8 heures.	29.

¹ Salle de la Bibliothèque de l'Université.

Salle

M. Auguste Gampert , prof. ord.	
<i>Introduction spéciale aux livres de l'Ancien Testament.</i>	2 h.
Lundi, à 11 heures, et samedi, à 10 heures.	28.
<i>Exégèse de l'Ancien Testament. — Fragments des livres prophétiques.</i>	2 h.
Mercredi, à 8 heures, et samedi, à 9 heures.	28.
<i>Grammaire hébraïque.</i>	3 h.
Lundi, à 10 h. ; mercredi, à 9 h., et vendredi, à 8 heures.	29.
<i>Histoire du texte de l'Ancien Testament.</i>	1 h.
Lundi, à 9 heures.	29.
<i>Histoire de la littérature du peuple d'Israël.</i>	1 h.
Vendredi, à 14 heures.	28.
M. Georges Berguer , prof. ord.	
<i>Psychologie religieuse. — Le subconscient, la foi, la prière.</i>	1 h.
Vendredi, à 17 heures.	28.
<i>Histoire des religions (cours de 1^{re} année). — Totémisme et sacrifice.</i>	1 h.
Mardi, à 10 heures.	29.
<i>Histoire des religions. — La religion des Romains.</i>	2 h.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 13 heures.	28.
M. Franz Leenhardt , prof. ord.	
<i>Exégèse du Nouveau Testament. — Les Logia.</i>	2 h.
Mardi, à 8 heures, et lundi, à 15 heures.	28.
<i>Introduction spéciale aux livres du Nouveau Testament. — Les écrits apostoliques.</i>	2 h.
Mercredi, à 11 heures, et vendredi, à 10 heures.	28.
<i>Lecture cursive du Nouveau Testament (en grec).</i>	1 h.
Lundi, à 14 heures.	28.
<i>Histoire et principes de l'exégèse biblique.</i>	1 h.
Vendredi, à 9 heures.	29.
<i>Grec élémentaire.</i>	2 h.
Mardi, à 9 heures, et vendredi, à 15 heures.	29.
<i>Séminaire du Nouveau Testament.</i>	1 h.
(Jour et heure à fixer.)	

EXERCICES DE PRÉDICATION

Une fois par semaine devant les professeurs de la Faculté.

Conditions d'admission.

Sont admis à l'immatriculation comme *étudiants* dans la Faculté de théologie :

1^o Les personnes qui ont obtenu les certificats de maturité de la Section classique ou de la Section réelle du Gymnase de Genève.

2^o Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève.

3^o Les personnes qui, par des certificats ou des diplômes, justifient d'études équivalentes². Le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue sur l'équivalence.

Peuvent suivre les cours comme *auditeurs*, sans qu'aucun titre soit réclamé pour leur inscription, les personnes âgées de dix-huit ans accomplis.

Les auditeurs ne peuvent pas postuler de grade.

PLANS D'ÉTUDES

Baccalauréat en Théologie.

(Pour les candidats au ministère pastoral)

Huit semestres d'études universitaires, dans une Faculté de théologie.

Quatre examens, dont trois partiels oraux et un général.

Exercices pratiques : six *propositions*, deux *catéchèses*, deux *dissertations*.

Le 1^{er} examen porte sur les branches indiquées dans le Règlement.

Les 2^{me} et 3^{me} examens portent sur les matières enseignées dans la Faculté selon le programme annuel.

Le 4^{me} examen est un examen général, oral et écrit, sur les branches enseignées dans la Faculté de théologie, aux termes de la loi ;

¹ Salle de conférences de la Bibliothèque publique et universitaire.

² Les baccalauréats ès lettres des Universités et Académies étrangères, la licence licéale italienne et les maturités délivrées par les Gymnases d'Etat sont, d'une manière générale, reconnus comme équivalents à la maturité du Gymnase de Genève, sous réserve de l'examen des diplômes dans chaque cas particulier.

Les conditions d'admission sont les mêmes pour les deux sexes.

il comprend aussi un sermon d'épreuve et une catéchèse, la publication et la soutenance d'une thèse.

Licence.

Les bacheliers en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir la *licence* moyennant un examen oral et écrit sur une branche de l'enseignement théologique (à l'exclusion de la théologie pratique), la publication et la soutenance d'une thèse.

Doctorat.

Les licenciés en théologie de l'Université de Genève peuvent obtenir le grade de docteur moyennant la publication et la soutenance d'une thèse.

Baccalauréat ès sciences religieuses.

Six semestres d'études universitaires.

Deux examens, oraux et écrits.

(Mention A) Langues anciennes. — (Mention B) Histoire. — (Mention C) Philosophie.

Au nom de l'Université,

Le Recteur,

Maurice ROCH.

Le présent programme est approuvé.

GENÈVE, le 2 février 1933.

Le Conseiller d'Etat
chargé du Département de l'Instruction publique :

Paul LACHENAL.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE

Heures	Lundi	Salle	Mardi	Salle	Mercredi	Salle	Jeudi	Salle	Vendredi	Salle	Samedi	Salle
8 à 9			Leenhardt	28	Gampert Lemaitre	28 29			Lemaitre Gampert	28 29	Lemaitre	28
9 à 10	Choisy Gampert	28 29	Berguer Leenhardt	28 29	Lemaitre Gampert	28 29			Choisy Leenhardt	28 29	Gampert Lemaitre	28 29
10 à 11	Rochat Gampert	28 29	Rochat Berguer	28 29	Rochat Gaillard	28 29			Leenhardt	28	Gampert Choisy	28 29
11 à 12	Gampert	28	Gaillard	28	Leenhardt Gaillard	28 29			Gaillard	28	Choisy	B.P.U.
14 à 15	Leenhardt	28							Gampert	28		
15 à 16	Leenhardt	28							Berguer Leenhardt	28 29		
16 à 17									Lemaitre	28		
17 à 18									Berguer	28		

PRIX UNIVERSITAIRES

qui seront décernés de 1933 à 1936.

UNIVERSITÉ

Prix fondés par Henri Disdier.

Prix de Philosophie (dit Prix Humbert).

1000 fr. — Sujet : *La philosophie de Josiah Royce.*

Le prix sera décerné en juin 1934.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1934.

Prix d'Histoire (dit Prix Ador).

1000 fr. — Sujet : *La neutralité de la Suisse et la politique des alliances européennes : 1879-1914.*

Le prix sera décerné en juin 1934.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1934.

Prix de Philosophie morale (dit Prix Disdier).

2000 fr. — Sujet : *La philosophie morale de Max Scheler.*

Le prix sera décerné en juin 1936.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1936.

DISPOSITIONS RELATIVES A CES PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) Les citoyens genevois, âgés de moins de 27 ans, pour les Prix Humbert et Ador, et âgés de moins de 30 ans, pour le Prix Disdier.

b) Les Suisses des autres cantons et les étrangers dans les mêmes conditions d'âge qui ont suivi, pendant un an au moins, les cours de l'Université de Genève.

Les prescriptions du présent article se rapportent à l'époque de la clôture du présent concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits, inédits et en langue française.

ART. 3. — Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

ART. 4. — Les mémoires couronnés sont déposés à la Bibliothèque publique et universitaire. Les auteurs conservent la propriété de leur œuvre et ont par conséquent le droit d'en prendre copie.

Prix Théodore Claparède.

L'Université décernera, en juin 1936, un prix de *six cents francs* au mémoire le plus important sur un sujet se rattachant à l'histoire du protestantisme de langue française, laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1936.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) Les citoyens genevois.
- b) Les Confédérés et étrangers ayant été ou étant encore étudiants à l'Université de Genève.

Les concurrents ne doivent pas avoir plus de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les mémoires présentés au concours devront être écrits en français et inédits. Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être récompensés.

Prix Arthur de Claparède.

L'Université décernera, en juin 1935, un prix de *mille francs*, à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet géographique (géographie mathématique, physique, biologique, économique et sociale, historique, politique, etc. : ethnographie, explorations et même simples voyages, à condition que ceux-ci aient une valeur géographique).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1935.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Le concours est ouvert à tous les écrivains suisses ou domiciliés en Suisse.

Les mémoires devront être rédigés dans l'une des trois langues nationales (français, allemand ou italien).

Le lauréat devra publier son mémoire dans le délai d'une année et déposer 25 exemplaires au Secrétariat de l'Université.

Les travaux déjà publiés ne seront admis au concours que s'ils ont été imprimés en Suisse et si leur publication ne remonte pas à plus de deux ans avant la clôture du concours.

Bourse Thomas Harvey.

La bourse Thomas Harvey, au montant de *mille francs*, destinée à des voyages d'étude en pays de langue anglaise, est décernée par l'Université à la suite d'un concours ouvert aux étudiants de nationalité suisse qui ont suivi l'enseignement des deux dernières classes de la division supérieure du Collège de Genève et qui sont immatriculés à l'Université depuis au moins deux semestres.

Après son retour de son voyage le lauréat est tenu de présenter un rapport écrit au doyen de la Faculté des Lettres.

Les candidats doivent s'inscrire jusqu'au 30 avril 1933 auprès du Secrétaire de l'Université en déposant les pièces justificatives. Le concours aura lieu dans le courant du mois de mai.

Prix Robert Harvey.

L'Université décernera, en juin 1934, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Les relations de l'Angleterre et de la République de Genève aux XVI^e et XVII^e siècles.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1934.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Le concours est ouvert aux étudiants et aux auditeurs inscrits dans la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les travaux présentés devront être rédigés en langue française ou anglaise, dactylographiés en trois exemplaires.

ART. 3. — Le mémoire couronné demeure la propriété de son auteur ; un exemplaire est déposé aux archives de la Salle Robert Harvey.

Prix Dr Emile Berger.

L'Université décernera, en juin 1935, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

De la descendance des alcooliques.

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1935.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

- a) les étudiants de l'Université de Genève.
- b) les diplômés de l'Université de Genève âgés de moins de 35 ans accomplis au moment de la remise du mémoire.

ART. 2. — Les thèses, ouvrages ou mémoires présentés devront être rédigés en français et remis en deux exemplaires au moins.

ART. 3. — Les travaux encore inédits doivent être présentés dactylographiés.

En ce qui concerne les ouvrages imprimés, seuls pourront être pris en considération ceux qui auront paru dans les trois années précédant le terme fixé pour la présentation des travaux.

ART. 4. — Les travaux récompensés restent la propriété de leurs auteurs. En cas de publication, deux exemplaires seront remis gratuitement à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.

Prix Lucien Cellérier.

L'Université décernera, en juin 1934, un prix de *mille francs* destiné à récompenser l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet concernant la psychologie affective et son application à l'éducation (Pour de plus amples détails, s'adresser au Secrétariat de l'Université).

Les mémoires doivent être remis au Recteur de l'Université avant le 1^{er} janvier 1934.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir :

a) les étudiants et anciens étudiants de l'Université de Genève qui ont obtenu le certificat du laboratoire de psychologie dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

b) les élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui sont inscrits comme étudiants ou comme auditeurs à l'Université.

c) les anciens élèves de l'Institut J. J. Rousseau qui ont été diplômés dans les quatre ans précédant la clôture du concours.

ART. 2. — Les mémoires destinés au concours doivent être manuscrits (écrits très lisiblement) ou, de préférence, dactylographiés, inédits et rédigés en langue française.

ART. 3. — Les travaux jugés dignes d'être publiés pourront seuls être couronnés.

Fonds Théodore Flournoy

Le fonds Théodore Flournoy est destiné à accorder une ou plusieurs bourses d'études ou de recherches à des étudiants ou à des diplômés de l'Université. Pour l'attribution de ces bourses, la préférence sera donnée aux travaux portant sur les disciplines suivantes : psychologie expérimentale, psychologie religieuse, psychologie

pédagogique, psychanalyse, philosophie des sciences, histoire des sciences.

Toute personne à qui une bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Recteur un rapport écrit sur le résultat de ses travaux.

Exceptionnellement la Commission du Fonds pourra transformer, en tout ou en partie, la bourse en un prix, pour récompenser l'auteur d'un travail remarquable, publié en langue française dans les deux années précédentes, sur un sujet rentrant dans l'une des disciplines indiquées ci-dessus. La Commission, dans ce cas, pourra prendre en considération d'autres personnes que des étudiants ou diplômés de l'Université de Genève.

Les candidats devront envoyer leur demande au Recteur de l'Université, en y joignant toutes pièces justificatives, avant le 1^{er} mars 1933, avec un exposé des buts qu'ils se proposent.

Fonds Jean de Soukzanette

Le fonds Jean de Soukzanette est destiné à subvenir aux frais d'études d'étudiants et d'étudiantes de nationalité russe et de religion orthodoxe, immatriculés à l'Université de Genève.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université.

Fonds African Spir

(Fondé par M^{me} Claparède-Spir).

Le fonds African Spir est destiné à une bourse d'études (environ 200 fr. par an), à un étudiant (ou à une étudiante), appartenant à une famille peu fortunée, et qui aura témoigné d'un profond intérêt pour la philosophie et de réelles capacités pour l'étude de cette discipline.

Les candidats doivent adresser leur demande à M. le Recteur de l'Université.

FACULTÉ DES SCIENCES

Prix Davy.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1934, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1934.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat sont exclues.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Edouard Gans.

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1934, un prix de la valeur de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de mathématiques pures (Algèbre, Analyse ou Géométrie supérieures).

Les mémoires, manuscrits ou imprimés devront être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1^{er} janvier 1934.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. Sont admises à concourir toutes les personnes de nationalité suisse, graduées par la Faculté des Sciences dans les cinq ans précédant la clôture du concours ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. Les mémoires doivent être en langue française ou allemande ; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an). Les thèses de doctorat et les travaux du certificat d'aptitude sont exclus.

3. Si un prix ou un accessit est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. Le ou les auteurs en conservent la propriété littéraire.

4. Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.

Prix Plantamour-Prevost.

(Fondé par M^{me} Rigand-Plantamour.)

La Faculté des Sciences décernera, en juin 1934, un prix de la valeur de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet rentrant dans le cadre des travaux de la Faculté.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés, devront être remis au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1934.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

1. — Sont admis à concourir pour ce prix :

1) Les Genevois gradués dans la Faculté des Sciences, étudiants ou auditeurs de la Faculté, âgés de 35 ans au plus au moment de la clôture du concours.

2) Les Suisses d'autres cantons qui sont étudiants à la Faculté des Sciences au moment de la clôture du concours ou qui y ont obtenu un grade depuis quatre ans au plus avant cette date ; le dernier grade est seul pris en considération.

2. — Les mémoires doivent être rédigés en langue française (ou en latin). Ils peuvent être manuscrits ou imprimés ; dans ce dernier cas, la publication ne doit pas remonter à plus d'un an au moment de la clôture du concours. Les thèses, les travaux du certificat d'aptitude et les travaux déjà couronnés dans un concours sont exclus. — Si le prix est décerné à un mémoire manuscrit, celui-ci doit être déposé à la Bibliothèque publique et universitaire ; l'auteur en conserve la propriété littéraire. Lorsqu'il y a collaboration, les deux auteurs doivent satisfaire aux conditions du concours.

3. — Dans le cas où il serait présenté deux mémoires d'égale valeur, le prix pourra être partagé. Cependant si l'un de ces mémoires d'égale valeur traitait une question d'Astronomie, de Géodésie ou de Météorologie, la préférence serait accordée à ce mémoire-là.

Le prix ne pourra pas être décerné deux fois à la même personne.

4. — Si le prix ne pouvait pas être décerné, les mémoires présentés n'offrant pas une valeur suffisante, la valeur du prix serait attribuée à une bourse de recherches ou de voyage en faveur d'un Genevois étudiant ou gradué de la Faculté des Sciences. Cette bourse devrait si possible être donnée dans l'année où le prix aurait dû être décerné ; sinon elle devra être décernée l'année suivante. L'attribution de cette bourse serait décidée par la Faculté, sur le préavis d'une Commission présidée par le Doyen de la Faculté.

Les candidats à la bourse devront fournir un rapport préliminaire exposant les buts qu'ils se proposent.

La personne à laquelle la bourse aura été attribuée sera tenue d'envoyer au Doyen de la Faculté un rapport sur les résultats de son activité scientifique.

Ce rapport ne pourra pas être présenté ultérieurement pour obtenir le prix Plantamour-Prevost.

Fonds Ernest Solvay.

pour recherches sur des sujets de chimie théorique.

En mémoire de la féconde activité de *Marignac* et de *Stas*, M. E. *Solvay*, de Bruxelles, a fait don à l'Université de Genève, d'un capital de Fr. 5.000. —, à employer en subsides destinés à subvenir aux frais de recherches sur des sujets de chimie théorique (la détermi-

nation des poids atomiques, etc.) exécutées au *Laboratoire de chimie théorique* de l'Université.

Ces allocations sont accordées sur demande adressée à la *Commission administrative*, avec préavis du Directeur du laboratoire de Chimie théorique.

FACULTÉ DES LETTRES

Prix de littérature française.

(Fondé par M. Ch. Hentsch.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1934, un prix de littérature française de *cinq cents francs*.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1934. Ils doivent être copiés à la machine à écrire ou dactylographiés.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir :

a) Les bacheliers ès lettres de l'Université de Genève qui ont obtenu leur grade dans l'une des deux années antérieures à celle où se trouve le terme du concours.

b) Les étudiants qui, dans l'un des quatre semestres dont l'ouverture aura précédé le terme du concours, ont été immatriculés dans la Faculté des Lettres, et les personnes de nationalité suisse âgées de dix-huit à vingt-cinq ans qui, dans le même laps de temps, ont été inscrites à trois cours au moins de la Faculté des Lettres.

Prix Amiel.

(Fondé par M^{me} L. Strömlin-Amiel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1935, un prix de *deux mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de littérature dont le choix est laissé aux candidats (littérature pure, histoire littéraire, critique littéraire, philologie, à l'exclusion des nouvelles et romans).

Les travaux destinés au concours doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1935.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

ARTICLE PREMIER. — Sont admis à concourir les personnes qui ont suivi pendant deux semestres au moins les cours de la Faculté des Lettres de Genève, soit comme étudiants, soit comme auditeurs, ou étudiants d'autres Facultés inscrits à deux cours au moins à la Faculté des Lettres.

ART. 2. — Les ouvrages doivent être en langue française. Ils peuvent être imprimés ou manuscrits.

ART. 3. — Si le prix est décerné à un ouvrage manuscrit, l'auteur devra le faire imprimer et en mettre en vente au moins cent exemplaires.

ART. 4. — L'auteur couronné garde en tout cas la propriété de son œuvre. Il devra en remettre trente exemplaires pour les professeurs et la bibliothèque de la Faculté; le montant du prix ne sera délivré qu'après la mise en librairie de la publication.

ART. 5. — Si aucun des ouvrages présentés ne paraît mériter le prix, le meilleur pourra obtenir un accessit de 500 francs.

Prix Aloys Blondel.

(Fondé par M. Auguste Blondel.)

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1935, un prix de *quatre cents francs*, destiné à récompenser une étude de papyrologie.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1935.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir : les étudiants et les anciens étudiants suisses de l'Université de Genève.

Le prix peut ne pas être décerné. Il ne sera en aucun cas partagé.

Les travaux ne doivent pas porter le nom de leur auteur. Ils porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Ce dernier conservera la propriété de son œuvre.

Prix Paul Duproix.

La Faculté des Lettres décernera, en juin 1934, un prix de *trois cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de Sciences de l'éducation ou de Philosophie ayant rapport à des écrivains ou à des penseurs de la Suisse romande depuis le XVI^e siècle jusqu'à nos jours.

Le sujet est laissé au choix des concurrents.

Les travaux doivent être remis au Doyen de la Faculté des Lettres avant le 1^{er} janvier 1934.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Sont admis à concourir les Suisses romands ayant étudié dans un établissement supérieur de la Suisse romande.

Ne sont admis au concours que des travaux inédits, rédigés en langue française.

Les travaux doivent être calligraphiés ou écrits à la machine à écrire.

L'auteur couronné garde la propriété de son œuvre; il devra en remettre un exemplaire à la Bibliothèque publique et universitaire.

FACULTÉ DE DROIT

Prix Edgar Aubert.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1934, un prix à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de *droit public fédéral*.

La valeur de ce prix est fixée à *cinq cents francs*. Sont admis à concourir tous les *étudiants suisses* sans aucune restriction.

Les mémoires devront être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1934.

Prix Bellot.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1935, un prix à l'auteur du meilleur mémoire ou de la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique, dont le choix est laissé aux candidats.

La valeur de ce prix est fixée à *mille francs*.

Sont admis à concourir les docteurs ou licenciés en droit, suisses ou étrangers, qui auront obtenu leur grade à l'Université de Genève dans les six années précédant l'époque de la clôture du concours. Les thèses de doctorat ne sont admises au concours qu'autant qu'elles ont été présentées par des candidats ayant obtenu à Genève le grade de licencié dans les six années précédentes.

Les mémoires doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1935.

Prix Joseph des Arts.

La Faculté de Droit décernera, en juin 1935, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur travail sur un sujet de législation fédérale.

Le concours est ouvert à tous sans restriction.

Les mémoires doivent être rédigés en langue française et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1935.

Prix Etienne Gide.

La Faculté de Droit décernera en juin 1934, un prix de *mille francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante:

La forme des testaments en droit suisse. Etude de la doctrine et de la jurisprudence du Tribunal fédéral.

Sont seuls admis à concourir les étudiants et anciens étudiants suisses de la Faculté de Droit de Genève âgés de moins de trente-cinq ans accomplis à la clôture du concours.

Les mémoires doivent être inédits, rédigés en langue française, et porter le nom de leur auteur. Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} janvier 1934.

Le prix pourra être partagé.

Fonds Adrien Lachenal.

Les intérêts de ce fonds sont destinés à subventionner l'impression d'une thèse de doctorat en droit présentée à la Faculté de Droit de l'Université de Genève par un étudiant de nationalité suisse ayant passé au moins quatre semestres à la Faculté.

Les demandes doivent être adressées à M. le Doyen de la Faculté.

Un règlement spécial détermine les conditions dans lesquelles cette subvention pourra être accordée.

FACULTÉ DE MÉDECINE

Prix Bizot.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1934, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté:

La chirurgie des capsules surrénales (pathologie et technique).

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1934, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Un prix d'une valeur de *douze cents francs* sera décerné en juin 1934, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante, posée par la Faculté:

Etude sur la physiopathologie du système réticulo-endothélial.

Les mémoires manuscrits, en langue française, devront être remis avant le 1^{er} janvier 1934, au Doyen de la Faculté de Médecine, pour être soumis à l'appréciation d'un Jury nommé par la Faculté.

Seront admis à concourir :

1° Les étudiants régulièrement immatriculés dans la Faculté de Médecine de Genève ;

2° Les docteurs diplômés de la Faculté de Médecine de Genève depuis quatre ans au plus à partir de la publication du programme ;

3° Les Suisses docteurs diplômés d'une Faculté de Médecine de la Suisse, ayant subi les examens fédéraux, ce depuis dix ans au plus à partir de la publication du programme.

Les mémoires porteront une devise qui sera reproduite sur un pli cacheté, renfermant le nom et l'adresse de l'auteur.

Le prix sera renvoyé à l'année suivante si aucun travail n'est jugé digne de l'obtenir.

En cas d'égalité entre deux travaux, le prix pourra être divisé.

Le mémoire couronné sera déposé à la Bibliothèque publique et universitaire. — L'auteur conservera la propriété de son œuvre et aura, par conséquent, le droit d'en prendre copie. Dans le cas où il le publierait, il devra en remettre vingt-cinq exemplaires pour la Bibliothèque et les professeurs de la Faculté.

Prix de la Faculté de Médecine.

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1934, un prix de *trois cents francs* à la meilleure thèse qui lui sera présentée.

DISPOSITIONS RELATIVES A CE PRIX

Les thèses doivent être acceptées et imprimées. Elles sont admises au concours pendant les deux années qui suivent celle où a été accordé l'imprimatur et doivent être remises au Doyen de la Faculté avant le 1^{er} janvier 1934. Elles peuvent être présentées soit par le candidat, soit par un professeur.

Prix Gustave Humbert

La Faculté de Médecine décernera, en juin 1935, un prix de *cinq cents francs* au meilleur travail fait à la Polyclinique médicale ou au second Service de médecine de l'Hôpital cantonal.

Les mémoires, manuscrits ou imprimés ne concourant pas simultanément pour un autre prix, doivent être remis avant le 1^{er} janvier 1935 au Doyen de la Faculté de médecine.

Sont admis à concourir les assistants des services sus-mentionnés, les étudiants de la Faculté de Médecine de Genève et les diplômés fédéraux et cantonaux ayant terminé leurs études à Genève depuis moins de 10 ans.

FACULTÉ AUTONOME DE THÉOLOGIE

Prix Chenevière

La Faculté décernera, en juin 1934, un prix de *cinq cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

De l'usage par Calvin de la méthode du libre examen.

Les mémoires doivent être manuscrits, inédits et en langue française. Ils doivent être remis au Doyen avant le 1^{er} janvier 1934. Le nom de l'auteur doit être remis sous pli cacheté, portant extérieurement une devise répétée en tête du manuscrit.

Prix Chenevière-Munier

La Faculté décernera, en juin 1933, un prix de *deux cents francs* à l'étudiant qui aura présenté la meilleure proposition. Les concurrents doivent s'inscrire auprès du Doyen au 1^{er} mai le plus tard.

DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRIX CHENEVIÈRE ET CHENEVIÈRE-MUNIER

Sont admis à concourir les étudiants qui sont immatriculés dans la Faculté, au moment de la clôture du concours, depuis *six semestres au plus* après le premier examen de baccalauréat en théologie ou l'examen reconnu équivalent.

Prix Georges Fulliquet

La Faculté décernera, en juin 1934, un prix de *quatre cents francs* à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet de théologie systématique (dogmatique, histoire des dogmes, apologétique) ou de philosophie de la religion, dont le choix est laissé aux concurrents.

Sont admis à concourir : 1° les étudiants de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, au moment fixé pour la remise des travaux de concours, sont dans leur dernière année d'études ; 2° les candidats au baccalauréat de la Faculté de Théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont passé leurs derniers examens depuis moins de deux ans ; 3° les bacheliers en théologie de l'Université de Genève qui, à cette même date, ont obtenu leur grade depuis moins de deux ans.

Les mémoires présentés doivent être inédits et rédigés en français. Ils porteront une devise qui sera reproduite dans un pli cacheté renfermant le nom de l'auteur.

Ils doivent être remis au Doyen de la Faculté de Théologie avant le 1^{er} janvier 1934.

Au nom de l'Université :

Maurice Roch, Recteur.

FONDS UNIVERSITAIRES

1. TINGRY (constitué en 1821), pour l'enseignement de la chimie.
2. DAVY (1829), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
3. BELLOT (1836), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
4. HENTSCH (1844), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
5. HENRI DISDIER (1864) pour prix décerné par l'Université.
6. DES ARTS (1878), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
7. AMIEL (1885), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
8. DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1885), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
9. CAISSE DU SÉNAT (1889), destinée aux dépenses de ce Corps.
10. BIZOT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
11. Edgar AUBERT (1892), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
12. GOMARIN (1894), pour l'Université.
13. CHENEVIÈRE MUNIER (1894), pour prix décernés par la Faculté de Théologie.
14. MULLER (1896), pour le Laboratoire de botanique systématique.
15. Théodore CLAPARÈDE (1896), pour prix décerné par l'Université.
16. Joseph DES ARTS (1900), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
17. GRÆBE (1904), pour des recherches en chimie.
18. Arthur DE CLAPARÈDE (1908), pour prix décerné par l'Université.
19. Edouard GANS (1909), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
20. DES ANCIENS ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE (1909).
21. PLANTAMOUR-PREVOST (1910), pour prix décerné par la Faculté des Sciences.
22. BLONDEL (1911), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
23. HARVEY (1911), pour prix et bourse décernés par l'Université.
24. Paul DUPROIX (1912), pour prix décerné par la Faculté des Lettres.
25. Etienne GIDE (1923), pour prix décerné par la Faculté de Droit.
26. GODEFROY (1923), pour la Faculté de Droit.
27. Dr Jean KESER (1924), pour la Faculté des Lettres.
28. Dr Constantin TOPALI (1925), pour la Faculté des Sciences.

29. Société anonyme Dr A. WANDER (1925), pour l'Ecole de pharmacie.
30. Dr Emile BERGER (1926), pour prix décerné par l'Université.
31. Georges FULLIQUET (1926), pour prix décerné par la Faculté de Théologie.
32. Eugène RICHARD (1927), pour la Faculté de Droit.
33. Christos LAMBRAKIS (1927), pour chaire à la Faculté des Lettres.
34. Lucien CELLÉRIER (1927), pour prix décerné par l'Université.
35. Théodore FLOURNOY (1928), pour bourse décernée par l'Université.
36. Adrien LACHENAL (1928), pour impression de thèses à la Faculté de Droit.
37. Rudolf Jan REIGER (1928), pour l'Institut de Physique (recherches de précision sur les rayons X).
38. Dr Laurent REHFOUS-COLLART (1929), pour l'Institut de Botanique (pour publications).
39. Gustave HUMBERT (1929), pour prix décerné par la Faculté de Médecine.
40. Jean DE SOUKOZANETTE (1929), pour bourse décernée par l'Université.
41. African SPIR (1929), pour bourse décernée par l'Université.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT

Approuvé par le Conseil d'Etat le 28 Septembre 1918

Des étudiants et des auditeurs.

Les cours de l'Université sont suivis par des *étudiants* et des *auditeurs*.

Les personnes qui veulent être immatriculées comme *étudiants* doivent s'adresser au Secrétaire de l'Université, en désignant la Faculté dans laquelle elles désirent être inscrites et en déposant leurs titres.

Ces titres sont soumis au Doyen de la Faculté, lequel accorde ou refuse l'immatriculation.

En cas de réclamation, le Bureau, sur le préavis de la Faculté, statue définitivement.

Les *étudiants* peuvent seuls subir des examens de grades.

Les conditions d'immatriculation sont les mêmes pour les étudiants des deux sexes.

Les *auditeurs* doivent avoir dix-huit ans accomplis; aucun titre n'est exigé pour leur inscription.

Les étudiants immatriculés dans une Faculté peuvent s'inscrire pour les cours d'une autre Faculté.

Toutefois, sauf autorisation spéciale du professeur, les cliniques, les laboratoires et les cours pratiques de la Faculté de médecine ne sont accessibles qu'aux personnes qui justifient d'études médicales régulières.

Les étudiants et les auditeurs doivent prendre, dans les trois premières semaines après l'ouverture de chaque semestre, une inscription pour chacun des cours ou des exercices pratiques qu'ils se proposent de suivre et payer la finance prévue par la loi.

Un livret d'études est remis aux étudiants et aux auditeurs. Ce livret doit être signé, chaque semestre, *par tous les professeurs ou privat-docents dont l'étudiant ou l'auditeur suit les cours*, par le *Doyen de la Faculté* et par le *Recteur*.

Dispositions financières.

Les rétributions, ainsi que les droits universitaires pour les grades, sont perçus par le Caissier-comptable de l'Université, sous l'inspection du Recteur.

A leur entrée dans l'Université, les étudiants doivent payer une finance d'immatriculation de 20 fr. Les porteurs du certificat de maturité du Gymnase de Genève ou de l'Ecole supérieure de Commerce de Genève ou de l'Ecole secondaire et supérieure des Jeunes filles de Genève sont dispensés de cette finance. Les étudiants qui

passent d'une Faculté dans une autre ou qui rentrent dans l'Université après l'avoir temporairement quittée, ne sont pas astreints à payer une nouvelle finance d'immatriculation.

Les étudiants immatriculés dans une université suisse et les étudiants suisses immatriculés dans une université étrangère, ainsi que les porteurs d'un certificat de maturité d'un gymnase suisse, sont dispensés de la moitié de la finance d'immatriculation.

Les étudiants admis régulièrement à l'Institut des Hautes Etudes Commerciales payent une finance d'inscription de 20 fr. Les porteurs d'un diplôme d'une Ecole de Genève donnant accès à l'Institut sont dispensés de cette finance.

Les étudiants et les auditeurs qui n'auront pas payé les rétributions universitaires dans le temps prescrit, doivent payer en s'inscrivant une surtaxe de 5 francs.

Le coût du livret est de 1 franc. (Tout livret perdu ou détérioré doit être remplacé moyennant une surtaxe de 5 fr.)

La finance d'exmatriculation est fixée à 10 francs.

La rétribution pour les cours est fixée, par semestre pour chaque heure de leçon par semaine : à 6 fr. pour les étudiants et à 10 fr. pour les auditeurs.

Le Département peut, dans des cas spéciaux, dispenser totalement ou partiellement de ces rétributions les étudiants et auditeurs de l'Université. Cette faveur s'applique seulement aux étudiants et auditeurs de nationalité suisse. La demande doit être faite au Département par la famille du postulant et, si celle-ci n'est pas domiciliée dans le canton de Genève, la requête doit être légalisée¹.

Les droits de graduation sont fixés comme suit :

- Pour le grade de bachelier, 100 francs ;
- Pour le grade de licencié, 150 francs ;
- Pour le grade de docteur, 300 francs ;
- Pour le diplôme de pharmacien, 150 francs ;
- Pour le diplôme d'ingénieur-chimiste, 300 francs ;
- Pour le certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences, 100 fr. ;
- Pour les certificats pédagogiques, 50 francs ;
- Pour le diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne, 50 francs ;
- Pour le certificat d'études françaises, 40 francs ;
- Pour le diplôme de Hautes Etudes commerciales, 150 francs.

Des grades et des examens.

L'Université confère les grades et diplômes suivants :

- 1^o Baccalauréat ès lettres ; ès sciences médicales ; en théologie.
- 2^o Licence ès lettres ; ès sciences mathématiques ; ès sciences physiques et chimiques ; ès sciences physiques et naturelles ; ès sciences biologiques ; ès sciences sociales ; ès sciences économiques ; en sociologie ; ès sciences politiques ; ès sciences commerciales ; en droit ; en théologie.

¹ La demande doit être présentée dans les quinze jours qui suivent l'ouverture des cours.

3° Doctorat ès lettres, en philosophie; ès sciences mathématiques; ès sciences physiques; ès sciences naturelles; ès sciences biologiques; ès sciences psychologiques; en pharmacie; ès sciences économiques; en sociologie; en droit; ès sciences politiques; en théologie; en médecine; en médecine dentaire.

4° Diplôme d'ingénieur-chimiste; diplôme d'aptitude à l'enseignement du français moderne; diplôme de pharmacien; diplôme de Hautes Etudes commerciales.

5° Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences; certificats pédagogiques; certificat d'études françaises.

Les étudiants ont à payer, outre la rétribution pour les cours :

1) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour la Bibliothèque.

2) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— pour l'assurance en cas de maladie.

3) Une taxe semestrielle de Fr. 5.— au profit du sanatorium universitaire.

4) La cotisation de membre de l'Association générale des étudiants (fr. 2).

Les étudiants de la Faculté des Sciences et ceux de la Faculté de Médecine doivent payer, en outre, une taxe semestrielle de Fr. 2.— pour l'assurance en cas d'accident de laboratoire.

Le Règlement et les programmes détaillés indiquent les épreuves imposées pour l'obtention des grades universitaires; on peut se les procurer au Bureau du Secrétaire de l'Université et à la Caisse de l'Université.

COMITÉ DE PATRONAGE DES ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Formé de représentants de l'Université et de ses diverses Facultés, de délégués de la Société Académique et de la Société des Anciens Étudiants, ainsi que de personnes dévouées aux intérêts de l'Université, le Comité de Patronage des Étudiants a pour but de faciliter le séjour à Genève des étudiants confédérés et étrangers et de faire connaître l'Université et ses ressources.

Les demandes de renseignements doivent être adressées au Bureau du Comité de Patronage, à l'Université.

Pour pensions et logements, on peut aussi s'adresser au Bureau officiel et gratuit de renseignements, place des Bergues, 3.

ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS

(Fondée en 1924)

L'Association générale des Étudiants groupe tous les étudiants de l'Université, suisses et étrangers, et les représente auprès des autorités universitaires et gouvernementales. Elle s'est en outre assigné la tâche de s'occuper des besoins intellectuels et matériels des étudiants. Elle a notamment créé en 1931 un office d'entraide.

En s'inscrivant aux cours, chaque étudiant fait partie d'office de l'Association et reçoit une carte lui permettant de jouir de notables réductions dans presque toutes les salles de spectacle et dans un grand nombre de magasins de la ville.

CAISSE DE SUBSIDES POUR LES ÉTUDIANTS SUISSES DU GYMNASSE ET DE L'UNIVERSITÉ

(Extraits des Lois du 1^{er} mars 1876 et du 9 octobre 1909).

ART. 2. — La fondation a pour but :

1° de subventionner à Genève, pour leurs études, des élèves réguliers des deux classes supérieures du Gymnase ainsi que des étudiants ou étudiantes de l'Université, à condition : a) qu'ils soient genevois ou suisses d'autres cantons avec la réserve pour ces derniers que leur famille soit domiciliée dans le canton de Genève; b) qu'ils se soient distingués par leur travail et leurs aptitudes;

2° d'aider pour leurs études ultérieures dans un autre canton ou à l'étranger, des étudiants ou étudiantes de nationalité genevoise, qui sont munis d'un certificat de maturité du Gymnase ou d'un grade de l'Université et qui se sont distingués par leurs aptitudes et leur travail.

Les requêtes doivent être adressées à M. le Président du Comité avant le 1^{er} octobre.

CAISSE D'ASSURANCE EN CAS DE MALADIE

POUR LES

ÉTUDIANTS DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

(Loi du 21 Juin 1919)

La Caisse d'Assurance en cas de maladie pour les Etudiants de l'Université de Genève, a pour but de subvenir aux frais qu'auraient à supporter les étudiants en cas de maladie.

(Demander les Statuts au Secrétariat de l'Université.)

Renseignements utiles à MM. les Etudiants.

La *Salle des Journaux* est ouverte à tous les étudiants immatriculés et à ceux des auditeurs qui ont acquitté la taxe de bibliothèque (fr. 5). Ils peuvent la fréquenter de 9 heures à 11 h. 45 et de 14 à 18 h. 45. Le samedi la *Salle des Journaux* est fermée à 4 heures après midi.

Bibliothèque publique et universitaire.

La *Salle G. Moynier* ou *Salle des Périodiques* est ouverte, sur présentation de leur carte d'étudiant, à MM. les étudiants immatriculés et aux auditeurs qui ont acquitté la taxe de Bibliothèque. Cette salle est ouverte de 9 heures à midi et de 14 à 19 heures (le samedi jusqu'à 17 heures).

La *Salle de Lecture publique* est ouverte tous les jours : en été, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h., sauf le samedi après-midi ; en hiver, jusqu'à 19 h., de 20 à 22 h., et le samedi jusqu'à 17 heures.

Les *Salles d'exposition* (Musée J. J. Rousseau et Salle Ami Lullin) sont ouvertes gratuitement au public le jeudi et le dimanche, de 13 à 16 heures.

La *Salle Naville*, ouverte depuis 1896, grâce à l'initiative de la Société Académique, est réservée aux professeurs et étudiants qui font des travaux de longue haleine. Pour être admis, les étudiants doivent présenter, par écrit, une demande appuyée par M. le Doyen de la Faculté à laquelle ils appartiennent. Heures d'ouverture : de 9 heures à midi, et de 14 à 18 heures (le samedi jusqu'à midi).

La bibliothèque est fermée le 1^{er} et le 2 janvier, du Vendredi-Saint au lundi de Pâques inclusivement, les jours de fêtes de l'As-

cension, Jeune Genevois, Noël et 31 décembre, et chaque année du 20 août au 10 septembre inclusivement.

Les étudiants qui travaillent dans les laboratoires de la Faculté des Sciences peuvent faire usage des *Bibliothèques* spéciales de ces laboratoires.

Les étudiants en Lettres, en Sciences économiques et sociales, en Droit et en Théologie peuvent faire usage des *Bibliothèques* de ces Facultés.

Sont en outre ouverts aux étudiants :

L'*Observatoire astronomique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. le professeur Georges Tiercy.

Le *Jardin* et le *Laboratoire de biologie alpine* de la Linnæa, à Bourg-Saint-Pierre (Valais) (ouverts du 1^{er} juillet au 15 septembre), s'adresser au Directeur, M. le professeur Robert Chodat.

Le *Musée d'histoire naturelle*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. Pierre Revilliod, Dr ès sciences.

Les *Serres du Jardin botanique* et le *Conservatoire botanique*, moyennant l'autorisation du Directeur, M. B. P. G. Hochreutiner, Dr ès sciences.

Les *Archives de l'Etat*, à l'Hôtel de Ville, en indiquant l'objet des recherches à l'archiviste de service à la salle des travaux.

Le *Musée d'art et d'histoire*, moyennant l'autorisation de M. le professeur W. Deonna, Directeur du Musée.

Le *Musée d'ethnographie*, moyennant l'autorisation du Conservateur, M. le professeur Eugène Pittard.

ADRESSES DE MM. LES PROFESSEURS et PRIVAT-DOCENTS

PROFESSEURS

- MM. André, Emile, Délices, 40.
 Arminjon, Pierre, hôtel Victoria, rue Pierre-Fatio, 11.
 Askanazy, Max, rue de Candolle, 16.
 Babel, Antony, rue des Penpliers, 26.
 Bally, Charles, boulevard des Philosophes, 18.
 Battelli, Frédéric, rue Eynard, 8.
 Berguer, Georges, presbytère de Genthod.
 Bickel, Georges, route de Florissant, 12.
 Bohnenblust, Gottfried, avenue des Volandes, 2.
 Borel, Eugène, place de la Fusterie, 9.
 Borgeaud, Charles, Onex.
 Bouvier, Bernard, rue Charles-Bonnet, 4.
 Bovet, Pierre, chemin de l'Escalade, 1.
 Breitenstein, Jules, Cartigny.
 Briner, Emile, quai du Mont-Blanc, 25.
 Bujard, Eugène, place Claparède, 4.
 Burky, Charles, avenue Peschier, 30.
 Carry, Paul, rue de Candolle, 17.
 Chavanne, Louis, rue G.-Leschot, 1.
 Cherbuliez, Emile, avenue Petit-Senn, 32, Chêne-Bourg.
 Cheridjian, Zareh, rue de l'Université, 8.
 Chodat, Robert, chemin Fillion, Palmella, Pinchat.
 Choisy, Eugène, avenue Calas, 4, Champel.
 Choisy, Louis-Frédéric, rue du Soleil-Levant, 8.
 Claparède, Edouard, avenue de Champel, 11.
 Claparède, de, Hugo, chemin Bizot, 7, Malagnou.
 Collet, Léon-W., chemin de Vert-Pré, 35, Chêne-Bougeries.
 Cristiani, Hector, rue de Candolle, 26.
 Deonna, Waldemar, chemin des Fourches, par Chêne.
 DuBois, Charles, rue Saint-Léger, 4.
 Duprat, Guillaume-Léonce, cours de Rive, 6.
 Fehr, Henri, route de Florissant, 110.
 Ferrero, Guglielmo, rue de l'Hôtel-de-Ville, 8.
 Folliet, Edouard, Vésenaz.
 Franceschetti, Adolph, Clinique ophtalmologique.
 François, Alexis, route de Florissant, 47.
 Gaillard, John, rue G.-Leschot, 13.
 Gampert, Auguste, rue Töpffer, 11 bis.
 Gautier, Pierre, rue de Beaumont, 3.
 Gourfein, David, quai du Mont-Blanc, 25.
 Grandjean, Frank, chemin de Miremont, 29 bis.
 Guye, Charles-Eugène, route de Florissant, 4.
 Guyénot, Emile, Institut de Zoologie, Université.
 Hersch, Liebmann, place Claparède, 6.
 Julliard, Charles, rue du Rhône, 2.
 Kaden, Erich-Hans, avenue de Miremont, 35.
 Koenig, René, rue Charles-Bonnet, 4.
 Kummer, Ernest, avenue de Champel, 15.
 Ladame, Charles, Asile de Bel-Air, Chêne.
 Leenhardt, Franz, rue de Villereuse, 18.
 Lemaitre, Auguste, route des Acacias, 24.
 Lendner, Alfred, rue Emile-Yung, 6.
 Logoz, Paul, boulevard Helvétique, 4.
 Malche, Albert, quai des Eaux-Vives, 12.

- MM. Martin, Paul-E., route de Florissant, 9.
 Martin, Victor, route de Florissant, 12.
 Meyer, Kurt-H., Les Troiselles, Genthod.
 Milhaud, Edgard, rue St-Victor, 8.
 Mirimanoff, Dmitri, rue Töpffer, 11 bis.
 Montet, Edouard, quai des Eaux-Vives, 4.
 Muret, Ernest, route de Florissant, 55.
 Naville, François, avenue de Champel, 16.
 Oltramare, André, rue Carteret, 30.
 Oltramare, Hugues, quai des Bergues, 27.
 Piaget, Jean, Les Cerisiers, Pinchat.
 Pictet, Amé, rue Bellet, 13.
 Pittard, Edmond, rue de la Croix-d'Or, 29.
 Pittard, Eugène, chemin des Cottages, 36.
 Rappard, William-E., Valavran, près Genève.
 Reverdin, Henri, route de Chêne, 124, Chêne.
 Richard, Albert, ch. de Chapeaurouge, 3.
 Roch, Maurice, avenue Jules-Crosnier, 4.
 RoCHAT, Ernest, avenue Léon-Gaud, 7.
 Rossier, Edmond, avenue Dapples, 6, Lausanne.
 Sarasin, Charles, Grand-Saconnex.
 Sausser-Hall, Georges, rue Michel-Chauvet, 12.
 Scelle, Georges, chemin des Chalets, 3, Champel.
 Schidlof, Arthur, boulevard James-Fazy, 10.
 Sechehayé, Albert, rue de l'Université, 5.
 de Seigneux, Raoul, chemin de Vert-Pré, 23, Chêne-Bougeries.
 Terrier, Claudius, Les Agettes, Grand-Lancy.
 Thibaudet, Albert, avenue Ernest Hentsch, 9.
 Thudichum, Georges, chemin de l'Escalade, 1.
 Tiercy, Georges, avenue Riant-Parc, 15, Petit-Saconnex.
 Töndury, Hans, Helvetiastrasse, 45, Berne.
 Velleman, Antoine, avenue Marc-Monnier, 5.
 Veyrassat, Jean-Alfred, rue du Colombier, 15.
 Wavre, Rolin, rue Le Fort, 25.
 Weber, Jean-Amédée, Ecole de Médecine.
 Weber, Rodolphe, clos Belmont, 15.
 Weigle, Jean, rue du Grand-Mézel, 4.
 Wenger, Paul, chemin de Miremont, 35.
 Werner, Charles, route de Florissant, 4.
 Werner, Georges, avenue Paul-Chaix, Chêne-Bougeries.
 Wiki, Bernard, place Beau-Séjour, 2.

CHARGÉS DE COURS

- MM. Baud-Bovy, Samuel, rue Beauregard, 1.
 Besse, Pierre, rue de Candolle, 20.
 Chaix, André, route de Chêne, 18.
 Gielly, Louis, rue de la Rôtisserie, 6.
 Gilbert, René, place Claparède, 3.
 Hamburger, Ludwig, rue de l'Ancien-Port, 2.
 Karcevski, Serge, rue Emile-Yung, 11.
 Liebeskind, Wolfgang, quai des Eaux-Vives, 44.
 Paréjas, Edouard, avenue Henri-Dunant, 12.
 Privat, Edmond, Le Vignelin, Territet (Vaud).
 Valencien, Charles, rue du Pont-Neuf, 2, Carouge.

PROFESSEURS A L'INSTITUT DENTAIRE

- MM. Bardet, Albert, avenue Gaspard-Vallette, 5.
 Guillermin, Paul, rue du Stand, 62.
 Métral, Ernest, quai de l'Île, 15.
 Pfæffli, François, rue de Candolle, 14.
 Wartmann, Charles, boulevard Helvétique, 16.

PRIVAT-DOCENTS

- M^{me} Amira, D., Genève.
MM. Aubert, Louis, cours des Bastions, 16.
Audeoud, Henri, boulevard Helvétique, 17.
Baer, Jean, rue de la Violette, 3.
Battelli, Maurice, rue Eynard, 5.
Baudouin, Charles, Saconnex-d'Arve.
Belchov, Nicolas, rue du 31-Décembre, 15.
Boissonnas, Ch.-G., rue de l'Athénée, 31.
Bonnnet, Joseph, avenue du Mervelet, 11, Petit-Saconnex.
Bouchardy, François, rue Henri-Mussard, 26.
M^{lle} Castellani, Marie, route de Malagnou, 2.
MM. Cerny, Vaclav, rue Emile-Yung, 11.
Chatillon, Fernand, rue Ferdinand-Hodler, 5.
Chodat, Fernand, chemin du Square, 5.
Cimerman, Chevel, rue Verte, 9.
Collomb, Augustin, rue de Lausanne, 4.
Courtois, Louis-John, rue Micheli-du-Crest, 11 bis.
Cramer, Marc, rue Tœpfli, 11 bis.
Cros, Edouard, rue Plantamour, 15.
Guendet, Georges, chemin de Miremont, 18.
Dérobert, Eugène, cours de Rive, 7.
Dottrens, Robert, Troinex.
M^{lle} Duprat, Jeanne, cours de Rive, 6.
MM. Feinberg, Nathan, avenue Beau-Séjour, 19.
Fischer, Roger, rue des Eaux-Vives, 4.
Flournoy, Henri, rue de Monnetier, 6.
Forel, Oscar-Louis, Prangins, près Nyon, Vaud.
Galopin, Raymond, cours des Bastions, 16.
Georg, Alfred, avenue Dumas, 18.
Golay, Jean, rue de la Plaine, 5.
M^{me} Gourfein-Welt, Léonore, quai du Mont-Blanc, 25.
MM. Grodensky, Michel, chemin de Miremont, 21 A.
Guggenheim, Paul, rue de Lausanne, 117.
Hassler, Otto, chalet du Jura, avenue des Ormeaux, Petit-Lancy.
Heilperin, Michel-A., route de Malagnou, 6.
Heinis, Hugo, rue des Pitons, 30.
Hochreutiner, B. P. Georges, rue Saint-Victor, 10.
Isnard, Emmanuel, villa Ramel, Ambilly près Annemasse.
Jentzer, Albert, rue de l'Université, 8.
M^{me} Kamensky, Anna, rue Cherbuliez, 2.
MM. Keller, Adolphe, cours des Bastions, 16.
Klug, Oskar, route de Malagnou, 6.
Lagotata, Henri, avenue Mon Repos, 8.
M^{lle} Long, Pauline, chemin Liotard, 45.
MM. Langenbach, Edmond, quai Ecole-de-Médecine, 10.
Ledermann, László, quai des Eaux-Vives, 32.
Lévy, Fernand, rue de St-Jean, 90.
Lugrin, Jean-Philippe, chemin Krieg, 18.
Mantchik, Herz, rue de la Corratierie, 20.
Martin-Du Pan, Charles, rue Senebier, 20.
Meili, Richard, rue des Maraichers, 44.
Minod, Marcel, Grand'Rue, 17.
Mikovitch, Rista, rue Saint-Victor, 8.
Morgenthau, Hans, avenue Marc-Monnier, 5.
de Morsier, Georges, rue de l'Hôtel-de-Ville, 3.
Moser, J.-Jacques, boulevard des Philosophes, 28.
Ody, François, cours des Bastions, 10.
Olttramare, John-Henri, rue de Candolle, 16.
Pagès, Antoine, avenue de Champel, 45.
Paillard, Henri-Charles, rue Saint-Léger, 5.
Pasdermadjian, H., rue Bergalonne, 6.
Pereira da Silva, Fernando Correia, quai des Bergues, 13.

- MM. Perrier, Charles, rue de Candolle, 12.
Pictet, Arnold, rue de Lausanne, 102.
Pittard, Jean-Jacques, chemin des Cottages, 36.
Piotrowski, Georges, rue Lévrier, 9.
M^{lle} Ponce, Kitty, chemin de Pesay, Grand-Lancy.
MM. Reh, Théodore, rue de Hollande, 10.
Reverdin, Louis, rue de Candolle, 20.
Rogel, François-Frédéric, route de Florissant, 2.
Rouillet, Maurice, rue de la Tour-Maitresse, 6.
Roussy, Albert, chemin de Roches, 2.
Ruchon, François, rue Lévrier, 3.
Saini, Hugo, boulevard du Pont-d'Arve, 61.
Saloz, Charlie, avenue Marc-Monnier, 1.
Saussure, de, Raymond, Tertasse, 2.
Schazmann, Paul-Emile, chemin de Roches, 16.
Schopfer, William-H., rue d'Italie, 1.
M^{me} Sommer, Louise, rue Emile-Yung, 17.
MM. Stephani, Jacques, Montana.
Suss, Jude, rue Micheli-du-Crest, 2.
Susz, Fernand, Genève.
Tanner, Henri, chemin du Point-du-Jour, Petit-Saconnex.
Tremelloni, Robert, boulevard James-Fazy, 2.
Waegeli, Charles, rue de l'Athénée, 31.
Wagner, Hans, Schützenmattstr. 61, Bâle.
Walther, Léon, chemin Peschier, 12, Champel.
M^{me} Welt, Ida, La Résidence, route de Florissant.
MM. Yung, Walter, rue Saint-Léger, 2.
Zbinden, Louis, avenue de la Grenade, 6.
Ziegler, Henri de, rue de l'Ecole-de-Médecine, 14.

Secrétaire de l'Université :

M. Archinard, André, Université.

Caissier-comptable de l'Université :

M. Mossaz, John, Université.

Commis :

MM. Cosandier, Edmond, rue Lombard, 6.
Michaud, Gustave, rue de la Servette, 36.

Appariteur des Facultés :

M. Brisselet, Paul, Université

Huissier-concierge :

M. J. Gex, rue des Peupliers, 6.

Concierges :

- | | |
|---|---|
| M. Franconal, Abel, Ecole de Chimie | M. Michel, Henri, Polyclinique. |
| M ^{me} Becchio, Julie, Ecole de Médecine. | M. Charles Burky, Institut d'Hygiène. |
| M ^{me} Brisselet-Chollet, Hélène, Institut pathologique. | M ^{me} Grosfort, Clotilde, Inst. Dentaire. |
| M ^{me} Ludy, Emma, Maternité. | M. Vatré, Simon, Institut de médecine légale. |
| M. Regard, Marin, Clinique infantile. | M. Vallier, John, Observatoire. |